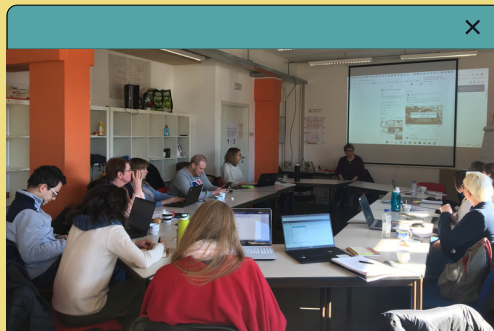
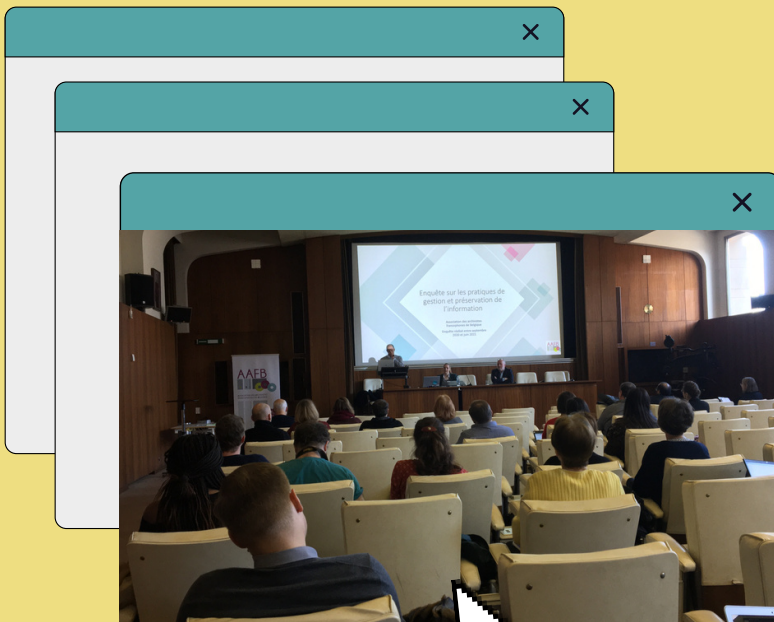


INFO-AAFB

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANCOPHONES DE BELGIQUE ASBL



Édito	4
Florian Delabie	

Actions politiques et fédératives

Les suites du projet « Archives de Quarantaine »	5
Clara Beaudoux et Lionel Vanvelthem	
Le « Madeleine project », présentation d'un projet documentaire valorisant les archives	9
Clara Beaudoux	
« La bibliothèque de ma grand-mère », une pièce de théâtre mêlant quête familiale et enquête dans les archives	10
Sarah Lessire	
Table ronde « Archives et situation d'urgence : retours d'expérience et perspective de solutions »	12
Sarah Lessire	
Retour de la journée d'étude « In bytes we trust 2.0 »	15
Florian Delabie	
Atelier « Archivage des réseaux sociaux »	17
Virginien Horge	
La visite d'un datacenter organisée pour les membres	18
Clara Beaudoux et Sarah Lessire	
« Archives et gouvernance de l'information à l'ère numérique » : un Courrier hebdomadaire du CRISP dédié à notre secteur, à son futur et à ses enjeux	19
Lionel Vanvelthem	
Mémorandum 2024 : première réunion d'information	21
Une offre qui s'étoffe d'année en année : retour sur les formations de l'AAFB en 2022	22
Sarah Lessire	

Suites concrètes de notre plaidoyer

La Région bruxelloise suit le pas : réduction du délai de conservation des justificatifs aux comptes	26
Sarah Lessire	
État d'avancement du décret relatif aux archives privées Voir GT Avenir du secteur	33

Déclassification : un dossier important au cœur des enjeux archivistiques, historiques et citoyens	27
---	----

Retour sur la négociation du décret archives publiques en Fédération Wallonie-Bruxelles ...	30
Xavier Depas	

Activités de nos groupes de travail

Les groupes de travail	32
GT « Avenir du secteur » et état d'avancement du décret relatif aux archives privées	33
Ludo Bettens et Camille Vanbersy	
GT « Plan d'urgence »	34
Florian Babusiaux	
GT « Architecture »	35
Morgane Schleusner	
GT « Enseignement supérieur »	36
Xavier Depas	
GT « Administrations publiques et pouvoirs locaux »	36

Représentation/relations publiques/publications

Les interventions de l'AAFB	37
On parle de nous et du secteur	41

Archives et valorisation

Une archive parmi d'autres	43
Clara Beaudoux	
Semaine internationale des archives : les archivistes belges se racontent	44
Clara Beaudoux	
Le séminaire « Archives de la BD » dans le cadre du projet Kronikas à la Maison Autrique ...	47
Alexandra Rolland	
Réorganisation du service « Archives » du CPAS de Saint-Gilles	49
Viviana Jiménez Muñoz	

Communications

Petit topo sur nos membres	53
Sarah Lessire	
Assemblée générale	54
Sarah Lessire	
Être membre de l'AAFB	54

ÉDITO

Un pas de plus pour l'AAFB

■ Florian Delabie (président de l'AAFB)

L'Association des archivistes francophones de Belgique mentionnée comme référence par l'ensemble des partis dans une enceinte parlementaire : ce fait sans précédent s'est déroulé le 25 avril 2023 en commission du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles [1].

Si nous ne pouvons crier victoire trop tôt, cet évènement vient récompenser le travail de l'ombre effectué par nombre de nos collègues au sein de la Commission stratégique ou des groupes de travail. Cet édito est pour moi l'occasion de **remercier une nouvelle fois toutes celles et ceux qui s'impliquent ou se sont impliqués de près ou de loin dans nos activités de représentation du secteur**. Il s'agit d'un travail de fond, parfois frustrant, mais qui montre les premiers résultats avec ces mentions en commission et l'avancée de la rédaction des nouveaux décrets sur les archives privées et les archives publiques en Fédération Wallonie-Bruxelles. Gageons que nous pourrons capitaliser sur ces avancées par la suite pour harmoniser l'ensemble des législations et faire bouger les lignes pour une plus grande reconnaissance du secteur.

En parallèle de ces initiatives, **notre association continue sa transformation en vue de professionnaliser son fonctionnement pour mieux assurer nos missions**. Nous souhaitons toujours mieux représenter le secteur mais également fédérer l'ensemble des professionnels et offrir à toutes et tous de nouveaux services. Après donc notre investissement dans les institutions représentatives telles que la Cessoc ou le développement de projet fédérateur comme Archives de Quarantaine, nous continuons d'étoffer nos soutiens à nos membres. Pour nous aider dans ces tâches, j'ai le plaisir de vous annoncer que



Mai 2023

l'équipe de l'AAFB continue de s'étendre avec l'arrivée prochaine de Rémy Hermand qui se concentrera dans un premier temps sur le développement des formations et la gestion des groupes de travail. Bienvenue à lui !

Ce développement et les avancées en matière de décret n'auraient pas été réalisables sans une ligne de conduite, un mandat défini par l'ensemble de nos membres dans notre précédent mémorandum. Celui-ci est **notre feuille de route** depuis plusieurs années et nous permet de centrer nos efforts sur les thématiques les plus cruciales du secteur, comme l'homogénéisation des textes législatifs.

En prévision des prochaines élections fédérales et régionales de 2024, nous avons d'ores et déjà relancé le processus de rédaction d'un nouveau mémorandum :

- En avril 2023, les rencontres « **AAFB on tour** » nous ont permis d'aborder de nouvelles thématiques cruciales pour la gestion et préservation de l'information.
- L'ensemble des **groupes de travail** ont été amenés à se pencher sur le précédent mémorandum afin d'identifier les points toujours pertinents et les avancées engrangées.
- **La commission stratégique et le CA** ont balisé le travail sur base des retours des autres activités et des discussions en cours.

Nous reviendrons vers vous prochainement pour inclure l'ensemble de notre communauté dans ce travail de rédaction du mémorandum.

La date du 9 juin 2024 choisie pour ces élections (également Journée internationale des archives) est assurément un signe pour notre secteur : celui d'une nouvelle prise de conscience de l'ensemble de la société pour nos enjeux patrimoniaux et démocratiques.

[1] Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes diffusée en direct le 25/04/23 et à revoir sur <https://www.youtube.com/watch?v=kSdznWKEGfE>

Les suites du projet « Archives de Quarantaine »

- Clara Beaudoux (chargée de projets à l'AAFB)
et Lionel Vanvelthem (attaché scientifique à l'IHOES - Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale)

L'exposition virtuelle

Mise en ligne le 18 mars 2022, deux ans après le premier confinement



Le projet Archives de Quarantaine a été lancé lors du premier confinement pour inciter archivistes et citoyens à conserver les traces produites durant la crise sanitaire [1].

Deux ans plus tard, l'exposition virtuelle valorise les archives collectées et met en lumière le travail des archivistes. Elle rassemble une Quarantaine de documents archivés pendant la crise sanitaire (photos, vidéos, témoignages sonores, archives web, pages Facebook, etc.), accompagnés du témoignage des archivistes qui les ont conservés.

Sculpture en chewing-gum et Led Zeppelin au carillon

L'Association des archivistes francophones de Belgique (AAFB) a demandé aux archivistes des différents centres participants au projet Archives de Quarantaine de **choisir quelques éléments qui les avaient marqués**. Et il faut savoir que choisir (et donc quitter l'exhaustivité) n'est pas chose facile pour un archiviste, alors merci à eux !

La majorité des documents collectés par les archivistes pendant cette période **sont d'ordre numérique** : photos, dessins, textes... mais également quelques pièces sortant de l'ordinaire comme cette œuvre en chewing-gum conservée aux Archives de la Ville de Bruxelles !

L'internaute parcourt à son rythme les différents éléments contextualisés par les archivistes : un dessin du virus inventé par une professeure de Louvain, une vidéo d'un concert de carillon à Mons, une capture d'Intranet à Bruxelles, une chorale virtuelle ou encore le témoignage sonore d'un gestionnaire de cimetière à Namur.



Masque aux couleurs du drapeau arc-en-ciel, archivé par Etopia pendant la crise sanitaire

[1] Lire aussi « Le projet Archives de Quarantaine : les archivistes belges unis pour la sauvegarde des sources du confinement », Info-AAFB n° 27, mai 2021, p.9 et « Archives de Quarantaine : près de 3000 documents récoltés auprès du public », Info-AAFB n° 28, mai 2022, p.27.

Ce sont des documents (ou objets) que des citoyens, des artistes ou des archivistes ont produits pendant les périodes de confinement, ensuite récupérés et conservés par des centres d'archives partout en Belgique.

Les éléments mis en ligne le 18 mars 2022 sont **une première sélection pour marquer les deux ans du confinement**, l'exposition pourra être complétée par la suite, ouvrant la voie à une valorisation plus large des archives francophones belges.

La parole aux archivistes

Les citoyens imaginent souvent l'archiviste isolé au fond de sa cave ou en dehors de la société, c'est pourquoi Archives de Quarantaine, l'exposition virtuelle propose de découvrir des archives bien vivantes. L'exposition permet d'entendre la voix des archivistes, évoquant au gré des documents certaines facettes de leur métier méconnu : l'archivage du web et des réseaux sociaux, l'archivage de détails de la vie quotidienne, la pluralité des sources et des types de documents, l'intérêt des interviews sonores pour conserver la mémoire, le rôle de l'archiviste dans la société, etc. **Chacun des documents présentés est commenté par l'archiviste qui l'a archivé.**

Au-delà de la crise sanitaire que nous avons toutes et tous traversée, cette exposition virtuelle salue également la créativité, l'inventivité et la résilience des citoyens et des archivistes dans une telle situation.



La flèche de l'Hôtel de Ville de Bruxelles éteinte pendant le premier confinement, dessinée par un citoyen et archivée par les Archives de la Ville de Bruxelles



Vidéo du concert du recteur 2020, par la Chorale universitaire de Louvain, archivé par l'UCL pendant le confinement

Une exposition conçue grâce à Omeka

La plateforme offre quatre possibilités de navigation (par sujet, par centre d'archives, par type de documents ou via une carte géographique) et est adaptée aux ordinateurs comme aux smartphones. Par sa forme même, moderne et ludique, elle démontre, s'il était encore nécessaire de le faire, que « l'image de l'archiviste au milieu de ses vieux papiers est bel et bien révolue » comme l'indiquait La Première dans son édition de 13 heures le 18 mars 2022 à l'occasion de la mise en ligne de l'exposition ([à écouter ici](#)).

Cette exposition virtuelle a été conçue **à l'aide d'une version légèrement modifiée d'Omeka (version S), un système de gestion de contenu open source** à destination entre autres des bibliothèques, musées et services d'archives.

Omeka permet de mettre en place, sous une forme structurée et organisée, une exposition en ligne proposant de nombreux types de médias différents (images, photos, vidéos, fichiers sonores, textes, etc.). **Il fonctionne de la même manière qu'un logiciel de catalogage ou d'inventaire**, avec, d'une part, une partie privée permettant d'encoder de nouvelles fiches et, d'autre part, une partie publique permettant à tout internaute de naviguer agréablement à l'intérieur des différents contenus.

17 mars 2022

Un vernissage virtuel conviant citoyens et archivistes

Pour le lancement de cette exposition en ligne, un vernissage virtuel a eu lieu, conviant archivistes et grand public.

Après une présentation du concept de l'exposition et de ses aspects techniques, la parole a été donnée à des citoyens ayant produit des archives présentes dans l'exposition, par exemple l'auteur d'un dessin de la flèche de l'hôtel de ville de Bruxelles ou l'auteur des photos de la ville de Mons pendant les confinements.

Ces citoyens ont fait part de leur regard sur le projet : « C'est vraiment une superbe initiative d'archiver ce que les citoyens ont pu faire [pendant cette crise] et de présenter le métier d'archiviste », réagissait par exemple l'un d'eux qui ne se doutait pas que son dessin finirait aux archives et serait utile pour les chercheurs du futur.

Sans ces initiatives des citoyens de créer, puis ces initiatives des archivistes d'archiver, beaucoup de facettes de cette période se seraient perdues. Ces traces conservées et exposées virtuellement ici ne dépendent donc une fois encore que d'initiatives individuelles : « **la mémoire est fragile** », nous rappellera un archiviste à la fin du vernissage.

Ce vernissage est à revoir sur notre page Youtube.



**Visitez
l'exposition
virtuelle**

Découvrez notre formation « Concevoir une exposition virtuelle avec peu de moyens : retour sur l'expérience Archives de Quarantaine »



D'autres suites pour le projet « Archives de Quarantaine »

● Finalisation de la collection de podcasts

Début 2022, les derniers épisodes du podcast « Vis ma vie d'archiviste confiné·e » ont été mis en ligne. Le dernier épisode Archives de Quarantaine #9 : « **On va perdre plus vite notre futur que notre passé** » revient sur la création du projet.

La collection complète est dorénavant disponible ici : <https://archivesQuarantainearchief.be/fr/podcasts/>



Enregistrement de l'épisode 9 : Sarah Lessire, Marie-Laurence Dubois et Clara Beaudoux

● Rencontre autour du projet Covid-19 Museum

En juin 2022, l'AAFB a invité ses membres à une discussion avec le fondateur du « Covid-19 Museum » Yves Rozenholc, professeur en science des données à la Faculté de pharmacie de l'Université de Paris. L'objectif du « Covid-19 Museum » est le suivant : « **unir virtuellement et de façon ouverte les collectes de traces numériques liées à la pandémie**, offrir la possibilité d'analyser de façon reproductible ces dernières et protéger - en tant que bien commun - la connaissance qui en serait extraite ».

Plus d'infos ici : <https://app.jogl.io/project/175>

● « Autres crises » : inondations, Ukraine, etc.

Lancé fin 2021, l'onglet du site Archives de Quarantaine intitulé « **Autres crises** » permet malheureusement d'alerter sur d'autres crises qui peuvent se produire et où les professionnel·les de l'information doivent aussi agir pour la conservation des traces. En 2022, l'AAFB a notamment tenu à alerter sur **le début de la guerre en Ukraine** et à relayer des appels internationaux pour aider le pays à conserver ses archives et son patrimoine.

● Le projet mis en valeur sur Europeana

Archives de Quarantaine a été mis en valeur sur le site européen avec un article en anglais intitulé « **How the Quarantine Archives supported documentation of the pandemic in Belgium** ».

Europeana « offre aux amateurs de patrimoine culturel, aux professionnels, aux enseignants et aux chercheurs un accès numérique aux ressources du patrimoine culturel européen. Pourquoi ? **Pour inspirer et éclairer de nouvelles perspectives** et susciter des conversations sur notre histoire et notre culture. »



8 février 2022

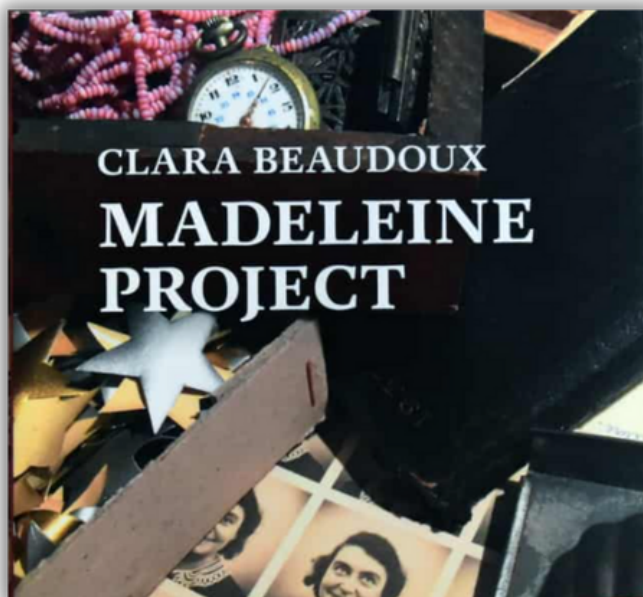
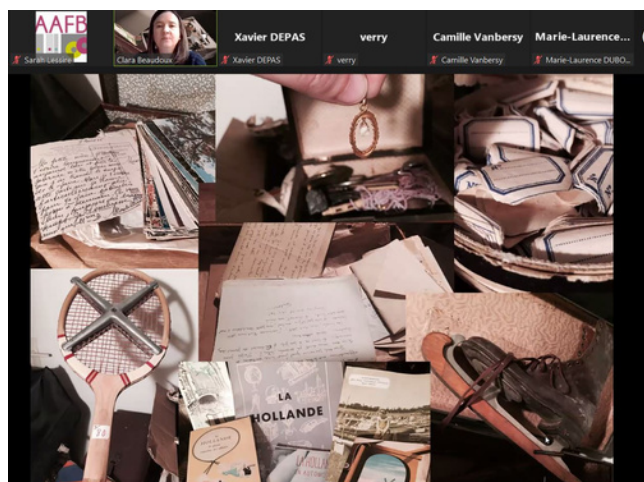
Le « Madeleine project », présentation d'un projet documentaire valorisant les archives

■ AAFB

Clara Beaudoux, chargée de projet à l'AAFB, a présenté son projet documentaire « Madeleine project » aux membres. Il s'agit d'un documentaire transmédia comprenant 5 saisons sur Twitter, deux livres et une exposition itinérante. Initié dans une démarche documentaire, **le projet se révèle être aussi un bon moyen de valoriser des archives.**

Résumé du projet : *« Elle s'appelait Madeleine, elle aurait eu 100 ans en 2015. Je m'appelle Clara, j'ai 31 ans. Nous ne nous sommes jamais connues. C'est la femme qui a vécu dans mon appartement avant moi, pendant 20 ans. Elle est morte un an avant que je m'y installe, l'appartement avait été refait à neuf. Mais tout le monde avait semble-t-il oublié la cave. J'y ai découvert toute la vie de Madeleine, objets, photos, lettres. Je me suis plongée dedans. »*

À travers la présentation du « Madeleine project », nous découvrons une manière originale de valoriser **des archives personnelles trouvées dans la cave d'un appartement**. Cette découverte a notamment poussé Clara Beaudoux à franchir les portes de centres d'archives et à mener une enquête sur la précédente occupante de son appartement : Madeleine née en 1915, décédée en 2012, une institutrice qui conservait dans sa cave une foule d'objets racontant sa vie mais également **l'histoire du XX^e siècle.**



Un « tweet-documentaire » : une enquête d'abord née sur Twitter

En tant que professionnels de la gestion et préservation de l'information, nous connaissons les difficultés à conscientiser sur la valeur des archives et à faire comprendre nos métiers, souvent teintés de stéréotypes.

La valorisation des archives est un moyen de montrer la richesse des collections et l'importance de celles-ci. Les services et les centres d'archives ont l'habitude de les valoriser via notamment des publications, des réalisations d'expositions ou encore de catalogues. Ces manières de faire restent traditionnelles et ne permettent pas toujours d'atteindre un public large.

Le « Madeleine project », notamment parce qu'il est né sur un réseau social (Twitter) a permis de toucher **un vaste public de différentes générations** et pourrait inspirer les centres et services d'archives à lancer un projet de valorisation sortant de l'ordinaire.

La présentation a été suivie d'un moment d'échange et de réflexion autour de la valorisation des archives.

Pour en savoir plus sur le projet : madeleineproject.fr

« La bibliothèque de ma grand-mère », une pièce de théâtre mêlant quête familiale et enquête dans les archives

■ Sarah Lessire (coordinatrice de l'AAFB)

En tant que professionnel·les de la gestion et préservation de l'information, nous savons que les archives sont présentes dans notre quotidien et nous connaissons leur importance : faire preuve, enrichir notre connaissance, servir d'enjeu démocratique, etc. Néanmoins, nous savons aussi que les archives sont souvent délaissées par la société, méconnues du grand public et considérées comme des vieux papiers inutiles. Alors, **lorsqu'une pièce de théâtre utilise comme terreau des archives personnelles**, il nous semble primordial de le souligner et de conscientiser le public à la thématique des archives.

C'est pourquoi, l'AAFB a participé à la représentation du 15 février de « La bibliothèque de ma grand-mère » au Théâtre de Namur et a proposé aux spectateurs présents un moment d'échange autour des traces que chacun et chacune laisse.

« Quand ma grand-mère est morte, ni elle ni moi n'avions envie de nous quitter tout de suite. Elle m'a légué sa bibliothèque et j'ai décidé d'en faire un projet artistique ».

Présentation de la pièce

« La bibliothèque de ma grand-mère » est une pièce de théâtre de Tatjana Pessoa. L'autrice nous invite à nous immerger dans **la bibliothèque de sa propre grand-mère, dont elle a hérité à son décès en 2017**. Wanda Gamboa Pessoa Chaves, née en 1920 et décédée en 2017, aura vécu presque cent ans. Dans sa bibliothèque, on côtoie Kant et Nietzsche, Hitler et Fernando Pessoa, ésotérisme et féminisme, la fleur de café et l'histoire de l'Angola... Rangés, classés, archivés dans un ordre précis et annotés, ces livres racontent leur lot d'histoires, petites et grandes. Dans une intimité privilégiée, Tatjana Pessoa et ses deux co-investigateurs partagent avec nous ces précieuses histoires nous amenant à réaliser comment les transmissions de nos défunts nous fondent et nous forgent [1].



Sarah Lessire, Tatjana Pessoa et Marie-Laurence Dubois

[1] <https://theatredeliege.be/evenement/la-bibliotheque-de-ma-grand-mere/>

... Et les archives ?

Si le terme « archive » n'est utilisé qu'une fois dans la pièce de théâtre, la bibliothèque de Wanda Gamboa Pessoa Chaves s'apparente véritablement à des archives personnelles. **Cette dernière dialoguait avec ses livres : dans chacun d'entre eux, la grand-mère de Tatjana soulignait des phrases et les annotait de notes personnelles.** Grâce à ses notes, Tatjana a commencé une véritable enquête recherchant des indices sur l'enfance de sa grand-mère à Lisbonne dans les années 30, de son lien avec Fernando Pessoa - le cousin célèbre de sa propre grand-mère -, de son départ vers l'Angola juste après la Seconde Guerre mondiale et de son retour vers le Portugal après la dictature de Salazar.

Retour sur les discussions

Animé par Sarah Lessire et Marie-Laurence Dubois, ce moment d'échange avait pour objectif de sensibiliser les acteurs de la pièce et le public présent sur **l'omniprésence des archives dans notre quotidien** et de les interpeller sur leur importance. Les archives personnelles racontent à leur manière **un fragment d'histoire**. Leur préservation est donc importante mais il faut d'abord avoir conscience de leur valeur et de leur existence.

À travers les échanges, nous avons pu dans un premier temps faire le point sur **cette notion d'archives, très peu connue par le public**. C'était également l'occasion d'interpeller sur notre société numérique et du risque de perte des traces sans une prise de conscience.

Pour conclure ce moment, un passage de l'ouvrage « Le goût de l'archive » a été lu au public. Ce dernier résume en effet bien la différence entre la documentation et l'archive mettant, *de facto*, l'accent sur la richesse de celle-ci.



Sarah Lessire, Tatjana Pessoa, Marie-Laurence Dubois et les comédiens de la pièce

« Déroutante et colossale, l'archive, pourtant saisit. Elle ouvre brutalement sur un monde inconnu où les réprouvés, les miséreux et les mauvais drôles jouent leur partition dans une société vivante et instable. Sa lecture provoque d'emblée un effet de réel qu'aucun imprimé, si méconnu soit-il, ne peut susciter. L'imprimé est un texte intentionnellement livré au public. Il est organisé pour être lu et compris de nombreuses personnes, il cherche à annoncer et créer une pensée (...). Rien à voir avec l'archive : trace brute de vies qui ne demandaient aucunement à se raconter ainsi (...) »

(Arlette Farge, Le goût de l'archive, p. 11-12.)

15 février 2022

Table ronde « Archives et situation d'urgence : retours d'expérience et perspective de solutions »

■ Sarah Lessire (coordinatrice de l'AAFB)

En partenariat avec



En tant que professionnels de l'information, nous connaissons les risques liés aux dégâts des eaux, incendies, forces physiques, au vandalisme, à la poussière et à l'humidité, etc. Nous tentons de maîtriser ces différentes menaces en adoptant des mesures et des pratiques de conservation préventive. Toutefois, personne n'est à l'abri d'une catastrophe, d'origine naturelle ou humaine, provoquant la détérioration, voire la destruction et la perte de documents. Les professionnels savent toute l'importance d'anticiper en élaborant une solide politique de gestion des risques, ainsi que des plans d'intervention d'urgence.

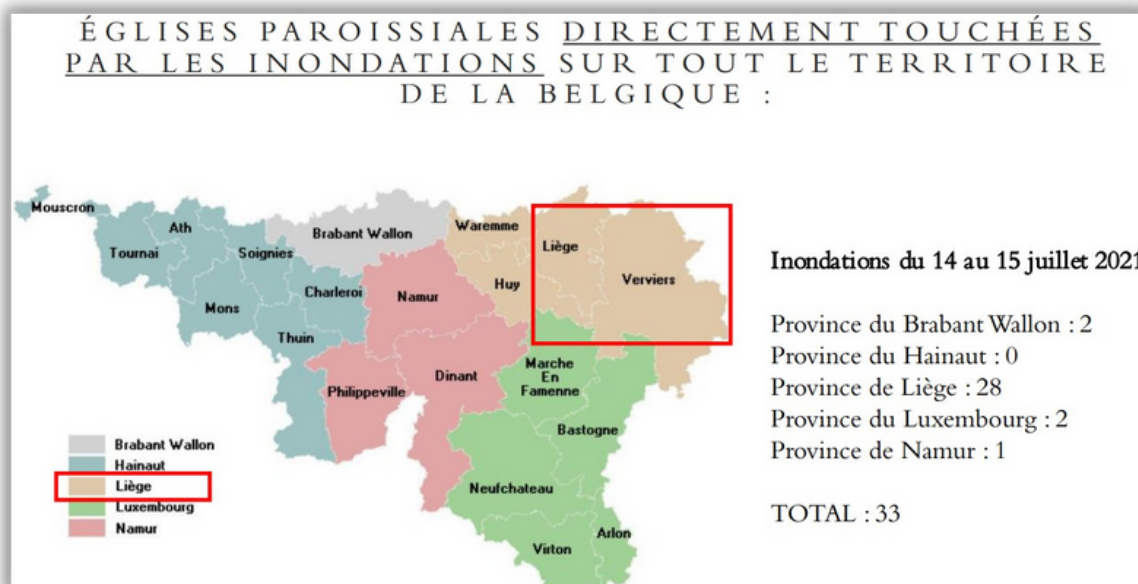
Les inondations de juillet 2021 ont remis notamment **la question des plans d'urgence dans les priorités de nombreuses institutions**. Afin de compléter la formation de l'AAFB sur cette thématique, nous avons souhaité permettre un échange d'expériences international. C'est pourquoi l'AAFB et l'Association des archivistes du Québec ont organisé **une table ronde virtuelle réunissant des experts et institutions ayant été confrontés à une situation d'urgence pour leur collection**.

Au programme de cette rencontre, deux retours d'expérience suite à la gestion d'une crise, respectivement en Belgique et au Québec, ainsi que la présentation de deux institutions offrant une expertise en matière de conservation préventive et de restauration.

Animée par Christina Ceulemans, administratrice du Bouclier Bleu, la table ronde a été une opportunité de discuter des moyens d'anticiper, d'agir et de réagir face à des situations d'urgence, particulièrement dans un contexte de croissance des risques liés à des désastres environnementaux ou des catastrophes humaines. La table ronde fut un franc succès : ce n'est pas moins de 56 professionnel·les de l'information qui ont répondu présents !

L'expérience du Cipar lors des inondations de juillet 2021, par Maura Moriaux

Pour débiter la table ronde, Maura Moriaux, coordinatrice du **Cipar (Centre interdiocésain du patrimoine et des arts religieux)**, a présenté l'implication du Cipar lors des récentes inondations de juillet 2021 ayant touché plus particulièrement la province de Liège.



Carte extraite du document présenté par le Cipar lors de cette table ronde

Le Cipar, fondé en 2017, agit comme un centre d'expertise destiné en priorité à appuyer et à encadrer les services diocésains du patrimoine, les fabriques d'église et les communes dans leurs tâches de gestion du patrimoine religieux conservé dans les églises paroissiales. C'est dans ce cadre que **le centre est intervenu dans la gestion et l'identification des dégradations provoquées par les inondations qui ont largement impacté la Wallonie durant l'été 2021.** Le Cipar a entrepris diverses actions concrètes au cours de la phase d'urgence : cibler les zones géographiques inondées pour déterminer quelles églises étaient potentiellement touchées, prendre contact avec les gestionnaires locaux, se rendre *in situ* pour constater l'ampleur des dégâts et assurer la transmission des informations entre les instances patrimoniales compétentes. Le centre a également participé à l'organisation d'opérations de sauvetage de patrimoine en danger. La province de Liège étant la principale zone impactée, le centre a donc soutenu en priorité les opérateurs diocésains de l'évêché de Liège.

La phase d'urgence révolue, l'ASBL a poursuivi la collaboration avec l'évêché pour assurer le suivi de l'évolution de l'état des sites impactés. De plus, elle va lancer une campagne de sensibilisation à la sécurisation des églises paroissiales (y compris la problématique des sinistres) et proposer aux gestionnaires un référentiel, ainsi que des fiches techniques prêtes à l'emploi en matière de conservation du patrimoine.

La récupération des archives de la MRC du Granit, après la catastrophe ferroviaire de Lac-Mégantic (2013), par Michel Hamel

Le 6 juillet 2013, un convoi ferroviaire comptant 72 wagons-citernes transportant du pétrole déraile en plein centre de la ville de Lac-Mégantic, provoquant explosion et incendie détruisant tout sur une superficie de 2 km². 47 personnes perdent la vie.

La Municipalité régionale de comté (MRC) du Granit a ses bureaux au centre de cet incendie. Tout - absolument tout - sera détruit. Il n'est donc pas question de restauration, mais de reconstitution des archives de la MRC. Michel Hamel a été appelé d'abord à évaluer l'importance de la perte en documents, puis à tenter une reconstitution des archives.

Présentation de l'Irpa, par Wivine Roland-Gosselin et Françoise Collanges

L'Irpa (Institut royal du patrimoine artistique) est un établissement scientifique fédéral sans but lucratif créé en 1948 qui inventorie, étudie, préserve et valorise le patrimoine de Belgique : les œuvres d'art, monuments et objets emblématiques liés à l'histoire de ce pays. En tant que centre de connaissance et d'expertise unique, il a pour charge d'établir un inventaire photographique, de mener des expertises et des analyses scientifiques, d'assurer un bon état de



Notre-Dame des Récollets, Verviers

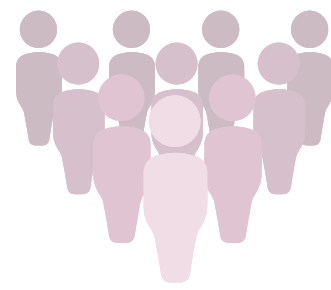


Entrée de l'exposition en sous-sol du musée d'archéologie et de folklore, Verviers



Dépot archéologique du Centre de conservation et d'étude de l'AWAP, Saint-Servais

"Une situation sans précédent", images extraites du document présenté par l'Irpa sur son rôle dans la crise des inondations



conservation du patrimoine qu'il traite, tant sur le plan matériel que visuel, ainsi que de valoriser et diffuser l'ensemble de sa documentation (scientifique, photographique et technique), ses données et son expertise.

Lors des inondations de juillet de 2021 ayant touché la Région wallonne, l'Irpa a joué un rôle important de centralisation et de coordination des actions pour venir en aide aux institutions touchées par la catastrophe. Il a créé un comité de crise en y invitant des représentants d'autres institutions jouant un rôle actif pour tous types de patrimoine (mobilier, immobilier, immatériel) à différentes échelles géographiques et politiques du pays. Cet investissement exceptionnel de l'Irpa, sur base volontaire, a porté ses fruits, tant pour le sauvetage direct du patrimoine que pour le développement d'une coopération nouvelle et inclusive entre des acteurs parfois peu habitués à travailler ensemble. Cela a permis de donner l'impulsion nécessaire pour une mobilisation coordonnée des acteurs du patrimoine.

L'investissement de l'Irpa dans la gestion de cette crise est porteur d'effets positifs à long terme pour la coopération à l'échelle nationale. Vu son rôle central et son statut fédéral, c'est aussi l'organisme le mieux placé pour coordonner l'analyse post-crise, dont les conclusions permettront de mieux prévenir et préparer la prochaine catastrophe.

Les rôles de conseils et de formation de l'Institut canadien de conservation, par Irene Karsten

L'Institut canadien de conservation (ICC), un organisme de service spécial au sein du ministère du Patrimoine canadien, fait progresser la conservation des collections patrimoniales du Canada et en fait la promotion grâce à son expertise en science de la conservation, en restauration et en conservation préventive. L'ICC travaille avec les établissements et les professionnels du patrimoine pour faire en sorte que ces collections patrimoniales soient préservées et accessibles aux Canadiens et aux Canadiennes, aujourd'hui et dans l'avenir.

Lors de sa présentation, **Irene Karsten, conseillère en conservation préventive à l'ICC, nous a partagé son expérience en conseil et formation sur la gestion des risques et l'élaboration d'un plan d'intervention d'urgence.** L'ICC a récemment développé un atelier en ligne, « Prêt à réagir ? Élaboration d'un plan d'intervention d'urgence pour les établissements du patrimoine » afin de répondre aux besoins institutionnels, d'atteindre un public plus large et de fournir des délais pour la préparation du plan de sauvegarde. Ce nouvel atelier en ligne sera proposé pour la première fois en tant qu'atelier standard de l'ICC en 2022-2023. Il sera disponible éventuellement en anglais et en français. Finalement, cet atelier sera complété par une formation en personne sur le sauvetage et la récupération des collections, du matériel Web et des informations relatives à l'atténuation des risques et à la prévention des catastrophes.



10 mars 2022

Retour de la journée d'étude « In bytes we trust 2.0 »

■ Florian Delabie (président de l'AAFB)

Dans la continuité de la précédente journée « In bytes we trust » en octobre 2018, l'AAFB et l'Association des bibliothèques de Belgique (ABB) ont organisé une journée d'étude sur l'archivage électronique, à la KBR à Bruxelles le 10 mars 2022.

Près de 10 ans après l'adoption du règlement eIDAS et 8 ans après l'adoption du Digital Act, où en sommes-nous dans la gestion et préservation de l'information numérique ? Comment sont mises en œuvre ces réglementations et quels sont les défis pour les gestionnaires de l'information ? Ce sont ces questions que nos intervenants ont abordé lors de leur présentation.

La thématique de l'archivage électronique questionne et interpelle le secteur. Les professionnel·les de la gestion et préservation de l'information ont répondu présents à l'invitation de l'AAFB sur ce sujet, perçu comme une opportunité et un soutien pour la valorisation des compétences de nos métiers mais au cadre juridique et technique encore trop flou. L'objectif de cette journée était de **partager l'état des lieux sur le paysage réglementaire et normatif**, mais également de présenter **des initiatives technologiques visant à soutenir les professionnels**.

La première partie de la journée est revenue sur le cadre juridique et les derniers développements au niveau européen et belge. **Jennifer Goessens, experte juridique au service Droit de l'économie électronique au sein du SPF Économie**, a pris le temps de recontextualiser les textes eIDAS (UE 910/2014) et Digital Act (loi du 21 juillet 2016 sur les services de confiance). **Le règlement européen eIDAS (electronic Identification, Authentication and trust Services)** vise à renforcer la sécurité juridique lors de l'utilisation de moyen d'identification électronique et de susciter une confiance dans les transactions électroniques et plus particulièrement transnationales. Il prévoit donc des dispositions sur les signatures électroniques, identification électronique ou encore horodatage électronique. La préservation long-terme de ces signatures y est évoquée et est souvent décrite comme un embryon de réglementation européenne en matière d'archivage électronique.



Le règlement introduit également la notion de service de confiance. Les transpositions du règlement à la Belgique à travers le Digital Act I viennent compléter eIDAS avec des dispositions pour l'archivage électronique. Jennifer Goessens nous rappelle que **ces textes définissent des exigences technico-fonctionnelle** quant à l'implémentation de solution technologique de préservation numérique. Il s'agit donc de textes non contraignants et qui ne précisent ni les délais de conservation des données ni la gouvernance ou la politique d'archivage à définir par ailleurs.

Jennifer Goessens est également revenue sur l'évolution de ces dispositions et les propositions de modifications survenues en été 2021. Par ailleurs, d'autres initiatives pour améliorer le cadre légal sont également en cours comme la mise en place d'une norme CEN pour l'archivage électronique qualifié ainsi que la mondialisation de la réglementation eIDAS avec l'adoption en juillet 2022 d'une loi-type par la Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International (CNUDCI).

Le règlement eIDAS est actuellement **en cours de révision au niveau des instances européennes et sa version 2.0 devrait être votée dans le courant de l'année 2023**. Parmi les premières ébauches déjà publiées et validées dans le processus législatif, on peut noter la présence d'un nouveau service de confiance de préservation numérique.

A l'instar donc de la loi Belge, le législateur européen va offrir la possibilité de créer un marché européen de solution de préservation numérique présentant toutes les garanties juridiques nécessaires. En vue de soutenir cette initiative, une commission normative s'est mise en place au niveau du CEN (le bureau de normalisation européen). Cette commission, identifiée TC 468, se donne donc pour but de créer ou éclaircir le cadre normatif qui pourra soutenir la mise en place de solution d'archivage électronique.

Pour aller plus loin :

Digital I : loi du 21 juillet 2016 mettant en œuvre et complétant le règlement eIDAS (titre 2 relatif aux services de confiance du livre XII du CDE), notamment pour l'archivage électronique.

La Belgique a déjà effectué ce travail avec la création d'un schéma de certification permettant de soutenir le Digital Act et clarifier les exigences technico-fonctionnelles à suivre : **Dirk Timmerman, Directeur Exécutif de KPMG Certification est venu présenter ce schéma de certification et la démarche de l'audit dans le cadre du Digital Act.** Ce schéma de certification repose sur trois grandes normes :

- **ETSI EN 319 401** qui définit les règles génériques de politique et gouvernance que doit appliquer un prestataire de service de confiance dans le cadre du règlement eIDAS.
- **ISO 1464:2018** qui est une des normes de références en matière d'archivage électronique et définit les règles de gestions et besoins à rencontrer.
- **ETSI TS 119 612** qui définit les règles spécifiques pour être reconnu comme prestataire de services de confiance.

Après cette mise à jour sur les cadres normatifs et réglementaires, l'AAFB a invité **des membres du programme Européen E-Ark** à venir présenter leurs travaux. Ce groupe de professionnels de nombreux pays européens travaille depuis de nombreuses années à créer des outils, technologique et de gouvernance, pour supporter les professionnels du secteur dans ces thématiques.

Dans un premier temps, **Fulgencio Sanmartín et Arpad Welker** ont exposé le contexte politique et la création de ce consortium. Après une introduction sur l'historique et les premiers livrables fournis, ils ont présenté le nouveau consortium et les objectifs que ce dernier se fixe. **L'AAFB est ravie et fière de pouvoir faire partie de cette initiative et soutient le projet via des activités de vulgarisation et de formation.** Nous nous faisons également les relais de cette initiative vers l'ensemble du secteur Belge.

Janet Ander et Miguel Umlauff ont ensuite pris la parole pour présenter plusieurs modules développés dans le cadre du programme et leur utilisation concrète. Le projet E-Ark met en effet à disposition une série d'outils en open source qui peuvent être réutiliser par tous les professionnels du secteur qui le souhaite. Au travers de divers cas d'usage ils nous ont présenté des institutions qui préservent activement des contenus numériques en s'appuyant sur les outils développés par le programme E-Ark.

Cette journée « In bytes we trust 2.0 » a permis une remise à niveau de l'ensemble du secteur tant sur les aspects juridique, réglementaire, normatif que technologique. De nombreuses initiatives existent déjà et des outils matures sont à disposition de l'ensemble des professionnels du secteur. Au sortir de cette journée, l'AAFB s'est engagée à partager et communiquer un maximum avec le secteur sur ces sujets et se faire le relais des initiatives telle que E-Ark afin de permettre à l'ensemble des collègues de découvrir, se former et implémenter des solutions de préservation numérique.



Jennifer Goessens, experte juridique au service Droit de l'économie électronique au sein du SPF Économie



Atelier « Archivage des réseaux sociaux »

■ Virginien Horge (archiviste et délégué à la protection des données aux Archives de la Ville de Mons)

Avec la crise sanitaire de 2020, bon nombre d'entre nous se sont questionnés sur **l'archivage de notre présent, aux interactions de plus en plus numériques**. La question de ces interactions a été abordée très tôt avec l'archivage des sites internet, telle la Wayback Machine de l'ONG Internet Archive, et désormais par des institutions nationales à travers le monde.

Les sites internet classiques ont laissé la place à des sites de plus en plus complexes, mais également aux réseaux sociaux, bien plus mouvants et interactifs : leur archivage représente un défi technique important pour nos métiers de la conservation. **Pourquoi archiver les réseaux sociaux ? Quels outils existent pour les archiver ? Jusqu'à quelle échelle pouvons-nous participer à cette conservation ?** Et par la suite, comment permettre leur valorisation ? C'est autour de ces grandes questions que cet atelier s'est articulé.

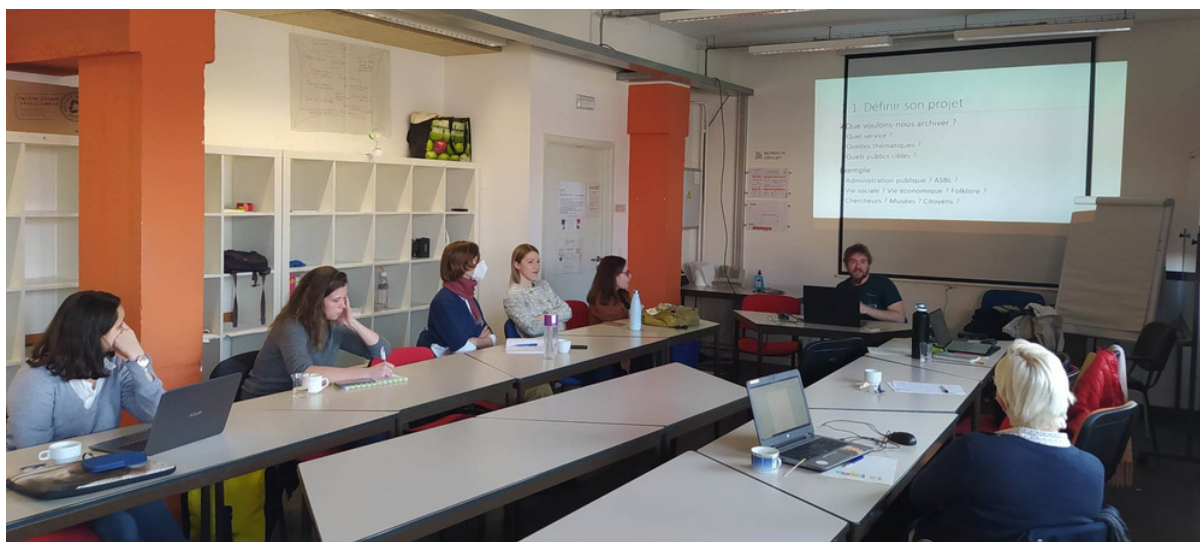
La petite dizaine de personnes présentes ont pu découvrir **le projet BeSocial, développé par la Bibliothèque royale de Belgique (KBR)**. Lise-Anne Denis (CRIDS-UNamur) nous a évoqué les aspects légaux qui sous-tendent un tel archivage. Fien Messens (KBR) et Friedel Geeraert (KBR) ont présenté le projet BeSocial : ses origines, ses différentes étapes, ses premiers résultats [1].

Après la présentation de ce projet national d'envergure, fournissant de bonnes bases théoriques et un premier outil externe, Virginien Horge (Ville de Mons) a présenté la méthode et les outils qu'il a utilisés dans le cadre du projet montois « **Mémoire de Confinement** ». Son exposé comprenait trois étapes : définir son projet (sujet, limite, sélection, etc.), choisir ses outils et l'après. Cet atelier s'est terminé par le test de la solution SingleFile [2].

[1] Pour en savoir plus sur BeSocial, voir : <https://www.kbr.be/fr/projets/besocial/> et

<https://www.kbr.be/fr/tag/archivage-des-reseaux-sociaux/>

[2] Pour l'archivage du web et des réseaux sociaux, des outils sont notamment présentés dans la section « outils » de la plateforme Archives de Quarantaine : <https://archivesQuarantainearchief.be/>



La visite d'un datacenter organisée pour les membres

■ Clara Beaudoux et Sarah Lessire (AAFB)

Chaque année, l'AAFB organise une visite thématique à destination des membres de l'AAFB. Cette dernière permet aux membres de se retrouver de manière plus conviviale et de découvrir un lieu spécifique. En 2022, nous avons opté pour la visite de LCL Data Center installé sur la commune de Gembloux depuis 2013. Six membres ont répondu présents à notre invitation.

Encadrés par deux responsables du centre, les membres de l'AAFB ont pu découvrir les coulisses de ces espaces de stockage dont on parle tant, afin d'assouvir leur curiosité et tenter de répondre à leurs nombreuses questions notamment sur l'impact environnemental d'un tel lieu. C'est justement un des enjeux cruciaux pour le marché des *data centers* : comme l'ont indiqué les responsables du centre, le mot revenant dorénavant le plus dans les demandes de leurs clients est « durable ».

Durable : voilà un mot qui parle aux archivistes ! Une participante commente lors de la visite : « **Il n'y a rien qui prouve que dans 1000 ans on pourra lire le numérique, alors que pour le papier on a la preuve !** »

Lorsqu'une de nos membres s'inquiète du développement exponentiel de ce type de *data center*, le responsable évoque la sobriété énergétique. Il prend pour exemple l'appareil photo de nos *smartphones* dans lesquels nous prenons et prenons encore des photos, sans jamais les supprimer. « Il en va aussi de la responsabilité de chacun. » Les archivistes présents répondent qu'en effet le numérique a modifié le métier d'archiviste : il ne s'agit plus de dire uniquement ce qu'il faut garder, mais également ce qu'il faut supprimer.

Situé dans une zone d'activité, au pied d'éoliennes, le *data center* comprend **1000 m² de salles informatiques et autant de salles techniques** pour les faire fonctionner en toute sécurité. Le *data center* possède un champ photovoltaïque accolé aux bâtiments, l'électricité utilisée sur le site provenant du photovoltaïque et de l'éolien. Les générateurs censés prendre le relais en cas de coupure de courant fonctionnent eux au diesel



fossile, mais la société indique travailler à leur trouver des sources d'énergie plus propre, et les batteries destinées au même usage sont au plomb.

Les visiteurs ont pu accéder à une des trois salles informatiques, salles dans lesquelles **chaque personne est pesée à l'entrée et à la sortie**, pour vérifier qu'elle ne ramène aucun matériel. « On ne traite pas la donnée, on traite les supports », indique le responsable, expliquant que la société est comme « l'appartement » dans lequel un client vient déposer ses affaires. « C'est comme de la colocation », et un client peut se retrouver sans le savoir juste à côté d'un concurrent !

Toute photo dans le bâtiment est interdite pour des raisons de sécurité.

Retour de Guillaume Libioulle, archiviste en recherche d'emploi :

« La visite du LCL Data Center de Gembloux m'a fortement impressionné. La vision de ces centaines de serveurs informatiques, les uns à côté des autres, permet de mesurer toute la matérialité du monde numérique. La gestion d'un tel centre de données requiert le respect de normes de sécurité assez strictes. C'est ainsi qu'afin d'éviter l'apport de poussière dommageable pour les serveurs, nous avons porté des surchaussures durant la visite intérieure du bâtiment. En matière de protection incendie, plusieurs portes coupe-feu et des bonbonnes de gaz (argonite et CO₂) assurent la maîtrise de tout départ éventuel de feu. Enfin, grâce à plusieurs batteries et générateurs, le centre est capable de garantir l'alimentation continue des serveurs en cas de coupures d'électricité prolongées. Je suis sorti de cette expérience rassuré quant à la capacité de tels endroits à conserver de façon pérenne nos données même si l'ampleur de telles installations reste intimidante. »

Dans le deuxième chapitre, Florence Gillet s'intéresse à la manière dont la société belge a pris en charge la question des archives et de la gestion des données. **Un exercice de synthèse assez complexe, étant donné l'imbrication des différents niveaux de pouvoir dans une Belgique qui a déjà connu six réformes de l'État - et bientôt une septième ?** L'autrice passe en revue la problématique des archives publiques, au niveau fédéral d'abord, puis au niveau des entités fédérées (régions et communautés) et enfin des administrations locales (provinces, communes et CPAS). L'occasion pour elle de relever que cette « multiplicité des compétences » a pu engendrer quelques conflits institutionnels entre entité fédérale et entités fédérées, ainsi que plusieurs débats communautaires.

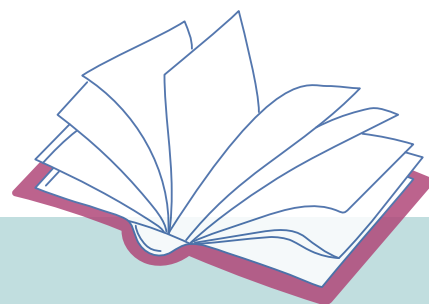
La deuxième partie du chapitre est dédiée au monde des **archives privées**, qui se définissent en creux par rapport aux archives publiques. Après mention des nombreux centres d'archives privées présents sur le territoire, la question du cadre législatif - et notamment des décrets « Archives privées » en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) - est soulevée. Tant pour les archives publiques que privées, **le problème du sous-financement du secteur est par ailleurs âprement évoqué.**

Ce chapitre se clôt sur les problématiques liées à la diffusion et à la reproduction de l'information, sur l'enjeu politique des archives et sur le développement du secteur associatif et des fédérations d'archivistes. Les dernières pages de cette partie évoquent d'ailleurs **l'AAFB et ses efforts de sensibilisation et de conscientisation**, notamment à l'égard du monde politique.

Les deux derniers chapitres s'intéressent **aux changements que les métiers de la gestion et préservation de l'information** subissent, en parallèle aux évolutions de la société. Le troisième chapitre traite ainsi longuement des mutations induites par **l'explosion du numérique** dans la production, la gestion et la diffusion de l'information. Il se termine par une réflexion sur les pratiques archivistiques face à **la crise environnementale**, ainsi que sur un problème crucial : celui de **la formation des futurs archivistes.**

Enfin, le quatrième chapitre aborde principalement **les bouleversements auxquels tout gestionnaire de l'information risque d'être confronté dans la société de demain** : saturation des données, Big Data, difficultés à collecter les archives personnelles au format numérique, préservation à long terme des sites Web et des réseaux sociaux, désertion des services d'archives, distanciation du chercheur par rapport à sa source, retard législatif (surtout en ce qui concerne le numérique), etc.

Loin d'être des sources d'exaspération ou d'apathie pour nous, ces bouleversements devraient au contraire nous inciter à nous tenir constamment informés des métamorphoses de notre métier, **à la croisée des chemins entre patrimoine et modernité** ; ils devraient aussi nous inciter à nous recycler fréquemment, à continuer à nous former... et surtout à former la nouvelle génération, pour qu'elle soit prête à prendre la relève.



A lire :

Florence Gillet, « Archives et gouvernance de l'information à l'ère numérique », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2530-2531, Bruxelles, CRISP, 2022, 79 p.

Disponible au prix de 13,90 € sur le site Web du CRISP :

<https://www.crisp.be/2022/09/archive-s-et-gouvernance-de-linformation-a-lere-numerique/>.

Prix réduit (11 €) pour nos membres : pour application du tarif préférentiel, contacter secretaire@archivistes.be



Save the date :
29 novembre 2022
12h30 - 14h

MÉMORANDUM

Archivistes et gestionnaires de l'information :
faites entendre votre voix !

Quel est le bilan du précédent mémorandum ? Quelles sont les avancées obtenues ?
Quels sont les enjeux transversaux de notre secteur pour demain ?
Comment participer à l'écriture collective du mémorandum ?

AAFB

Réunion d'information virtuelle

29 novembre 2022

Mémorandum 2024 : première réunion d'information

Le 29 novembre 2022, une première réunion d'information a eu lieu en ligne afin de mobiliser autour de la rédaction du prochain mémorandum de l'AAFB.

Notre association a fixé parmi ses priorités **l'interpellation des responsables politiques et du grand public sur la reconnaissance des métiers de la gestion et préservation de l'information** ainsi que sur l'importance, pour un état démocratique, d'une **bonne conservation des archives**.

Pour ce faire, elle publie tous les 5 ans un mémorandum. L'objectif d'un mémorandum est de présenter **les revendications et aspirations des archivistes et des professionnel·les de l'information**, qui œuvrent au quotidien à la gestion et la préservation des données et documents engageants des institutions dans lesquelles ils travaillent.

Ce mémorandum peut servir tout à la fois de moyen d'interpeller les responsables politiques, de base de discussions avec les parties prenantes, d'outils de sensibilisation et de communication ou encore de feuille de route pour le CA et l'Association.

Le chantier collectif d'écriture de ce document nécessite la participation d'un maximum de personnes et de secteurs différents, les archives étant transversales à l'ensemble de la société.

C'est pourquoi une réunion d'information a eu lieu. Florian Delabie, président de l'AAFB, et Marie-Laurence Dubois, ancienne présidente, ont fait le point sur les avancées obtenues grâce au précédent mémorandum et ont expliqué la méthode de travail ainsi que le calendrier pour aboutir au prochain document de ce type.

Une première phase a été fixée **jusqu'à l'été 2023 afin de récolter des remarques, des questions, des suggestions** ; phase pour laquelle l'AAFB a besoin de toutes les participations ! Les groupes de travail et la commission stratégique seront mis à contribution, ainsi que l'organisation d'événements (AAFB on tour, AG, etc.) Puis une seconde phase sera consacrée à **la rédaction à partir de l'été 2023**, pour aboutir à une phase de **communication en fin d'année 2023**.

L'objectif affiché est de pérenniser ce mémorandum **comme un rendez-vous incontournable, un catalogue de revendications, un réservoir de buts à atteindre**, afin de construire ensemble une vision de l'archivistique du XXI^e siècle.



Une offre qui s'étoffe d'année en année : retour sur les formations de l'AAFB en 2022

■ Sarah Lessire (coordinatrice de l'AAFB)

Depuis plusieurs années, l'AAFB s'efforce de développer les formations à destination des professionnels du secteur. En 2022, un premier catalogue de formation a vu le jour afin de présenter les différentes formations proposées par l'AAFB.

Tout au long de l'année, nous avons proposé **sept modules de formations**. **Trois nouvelles thématiques** ont été programmées : une formation sur la communication sur les réseaux sociaux, une formation sur les déménagements d'archives ainsi qu'une formation sur l'archivage électronique. C'est en tout **97 professionnels qui sont formés**, informés et qui ont échangé sur des thématiques touchant à la gestion de l'information.

Formation « RGPD : comprendre les bases de cette législation et les principales démarches à réaliser pour se mettre en conformité »

(en ligne)

31 janvier 2022

Proposé à plusieurs reprises en 2019, le module RGPD a été de nouveau mis au calendrier en début d'année 2022. En effet, le règlement général sur la protection des données (RGPD) qui est **d'application depuis le 25 mai 2018** continue de questionner les professionnels de la gestion et préservation de l'information. Durant cette formation, c'est donc l'occasion d'aborder plus spécifiquement **l'article 89 concernant le traitement des données à des fins archivistiques** dans l'intérêt public et de conscientiser les participants aux rôles complémentaires de l'archiviste, du gestionnaire de l'information et des DPO.

Formation « La communication digitale au sein de mon institution : comment communiquer de manière attractive sur les réseaux sociaux ? »

(Namur et en ligne)

8 mars et 21 avril 2022

Consciente que la communication de nos activités sur les réseaux sociaux devient incontournable pour toucher le public, l'AAFB a souhaité mettre en place un premier module de formation abordant de manière générale cette question avec **un focus plus particulier sur l'utilisation de Facebook**. Les participants ont été amenés à questionner leurs pratiques actuelles de communication et gestion des réseaux sociaux, mais ont également appris différentes clés pour mettre en place une stratégie de communication efficace.



Formation Communication digitale à Mundo-N

La communication sur les réseaux sociaux n'est qu'une partie de la communication digitale. En effet, on trouve également les mailings et les sites Internet. Il est donc important de ne pas omettre ces autres canaux de communication digitale. Les réseaux sociaux ont cet avantage de permettre d'obtenir une information plus rapide, de réagir à l'actualité, de faire réseau, de valoriser et sensibiliser et de moderniser l'image de l'institution. **Dans notre secteur qui est encore bien trop souvent assimilé à un métier vétuste où l'on se contente de traiter les « vieux papiers », ce dernier atout de modernité n'est pas à négliger.** Néanmoins, en fonction du public cible, il n'est pas nécessaire pour une institution d'être présente sur tous les réseaux sociaux ou sur tout type de canaux.

Par différents exercices pratiques, les participants se sont confrontés aux hashtags, au ton à donner aux communications et à l'analyse de différents contenus. Une formation générale qui a permis d'aborder et questionner les pratiques de la communication digitale et qui nous l'espérons permettra de **dépoussiérer et valoriser l'image du secteur de la gestion et préservation de l'information.**

Formation « J'élabore un plan d'urgence » (Namur)

19 avril 2022

En collaboration avec le Bouclier bleu, nous avons repensé le module de formation plan d'urgence et proposé une formation axée sur la pratique. Les formatrices, Catherine Charles, conservatrice et restauratrice de livres à UNamur, et Anne-Sophie Hanse, conservatrice et restauratrice d'œuvres graphiques 2D-3D, ont dans un premier temps posé **plusieurs jalons théoriques en rappelant notamment l'importance d'un plan d'urgence**. Elles ont ensuite présenté plusieurs **outils et tableaux** des différentes étapes pour l'élaboration d'un plan (état des lieux, état des collections...). En fin de formation, les participants ont été invités à expérimenter **des techniques de sauvetage des collections** touchées notamment par l'eau (papier buvard, tente de séchage, etc.).

Cette formation a permis de répondre aux besoins mis en évidence **lors des inondations de 2021**. En effet, malgré leur importance, les plans d'urgence font souvent défaut dans les institutions par manque de temps, de personnel dédié ou d'informations. Avec cette formation, nous avons souhaité fournir aux participants une feuille de route pour l'élaboration du plan d'urgence dans leur institution.

Formation « Quels outils pour la gestion d'un centre et service d'archives » (Namur)

21 septembre 2022

Proposée pour la deuxième fois, cette formation « Quels outils pour la gestion d'un centre et service d'archives » a connu quelques mises à jour afin de mieux correspondre à la diversité du secteur. En effet, la première version de la formation était fortement axée sur la gestion des centres d'archives privées. Pour améliorer cette dernière, le module est dorénavant présenté par Camille Vanbersy (CARHOP) et Thierry Delplancq (Archiviste du CPAS et de la Ville de La Louvière). De cette manière, **les outils présentés s'adaptent aussi bien pour les réalités des centres d'archives privées ou publiques**.

Ce module de formation se veut pragmatique et vise à proposer aux participants **des outils, des modèles et des procédures** qu'ils pourront adapter à la gestion quotidienne d'un centre d'archives. D'une durée d'une journée, la formation s'est focalisée sur deux aspects : la gestion d'un centre en tant qu'institution et le traitement des archives.



Tente de séchage présentée lors de la formation Plan d'urgence

**Retrouvez
notre
catalogue de
formations en
cliquant ici**



Retour d'Anésie, participante à la formation « Quels outils pour la gestion d'un centre et service d'archives » :

« Ma soif de me ressourcer auprès des archivistes expérimentés était grande et aujourd'hui je peux dire que la formation a été à la hauteur de plusieurs de mes attentes. En effet après une formation que j'ai acquise en Archivistique il y a plus ou moins 30 ans sans avoir eu l'occasion de mettre en application mes connaissances, c'était un moment important et enrichissant pendant lequel les formateurs ont rappelé l'importance des archives et de leur gestion avant de faire le point sur les outils et les bonnes pratiques à adapter dans nos services et centres d'archives.

J'ai apprécié la coordination, la méthode participative, la qualité des échanges et des réponses détaillées fournies avec des exemples concrets relatifs au cadre législatif, aux procédures à suivre pour l'accueil et le versement des archives ainsi que les différentes étapes de traitement de documents dans les institutions aussi bien publiques que privées. Cette première formation m'a permis de rencontrer d'autres membres de l'association, de rester à jour concernant les situations auxquelles les archivistes sont confrontés et elle m'a apporté plus de confiance pour réfléchir à mon implication dans la promotion et la défense des intérêts du secteur, ici et ailleurs, notamment dans certains pays du Sud. Enfin, j'ai beaucoup apprécié l'idée d'entraide, de soutien mutuel qui règne dans l'association et la passion des membres pour un domaine souvent mal connu du public et qui ne constitue pas toujours une priorité des gouvernements. »



Formation « Débuter l'archivage électronique : les bons gestes à adopter et les étapes » (Namur)

29 septembre 2022

La transformation numérique des organisations s'accélère d'année en année. Les conséquences sur les métiers des archives sont nombreuses et parfois mal comprises. Pourtant, le cadre réglementaire et normatif tend à se clarifier et les exemples d'organisations pionnières en matière d'archivage électronique se multiplient. L'AAFB entend par cette formation démystifier cette matière et fournir aux professionnels du métier les bases théoriques et pratiques pour se lancer sur le chantier de l'archivage 2.0.

Proposée pour la première année, la formation « Débuter l'archivage électronique » a rencontré un vif intérêt de la part du secteur. C'est en effet 19 participants qui ont répondu présents et qui ont assisté à la formation le 29 septembre dernier à Namur.

L'objectif de la formation a été de fournir aux participants une meilleure compréhension générale de l'archivage électronique, tant du point de vue des concepts que du point de vue technologique. La formatrice, Laetitia Junk, consultante chez Exquando a proposé aux participants d'appréhender cette large thématique en introduisant **le contexte et les principes généraux de l'archivage électronique et en rappelant le cadre réglementaire et normatif**. Par ailleurs, quelques solutions d'archivage ont été présentées.

Grâce à cette formation, les participants pourront être en mesure de mieux comprendre leurs besoins et les solutions qui existent. Parallèlement à cela, ils repartiront également avec une série de bonnes pratiques permettant une amélioration rapide de l'archivage électronique au sein de leur organisation.

Formation « Préparer un déménagement d'archives » (Namur)

20 octobre 2022

Entreprendre un déménagement peut s'avérer être stressant et une période compliquée si ce dernier n'est pas effectué avec une méthodologie stricte. Lorsqu'il est question de déménager un centre/service d'archives de manière temporaire ou définitive, des questions spécifiques se posent concernant le transfert des collections vers les nouveaux bâtiments. **Il est primordial de préparer ses archives à un déménagement.**

La formation a été proposée en deux parties : une partie théorique et une partie retour d'expérience. La formation est axée sur les échanges et retours d'expériences. En effet, **chaque déménagement est différent en fonction des réalités des institutions**. Il est possible toutefois de présenter différentes étapes et balises théoriques.

En matinée, les formatrices, Assunta Bianchi (bibliothécaire en chef à l'UMons et ancienne responsable du centre d'archives SAICOM) et Carine Gouviennne (archiviste à la Ville et CPAS de Charleroi) ont attiré l'attention des participants sur les réflexions en amont du déménagement, sur les aspects organisationnels et sur la préparation des collections. L'après-midi a été consacré au retour d'expérience du Mundaneum, présenté par Jacques Gillen, et l'expérience du récent déménagement de la Ville de Charleroi.



**Formation « Empreinte numérique : comment bien gérer ses données numériques tout en limitant son empreinte environnementale ? »
(en ligne)**

7 et 17 novembre 2022

Dans une volonté de rapprochement avec nos associations sœurs, ce module de formation a été proposé **en collaboration avec l'Association des archivistes du Québec (AAQ)**. La thématique de la formation s'y prêtant facilement, la formation a été ouverte au réseau de l'AAFB et de l'AAQ. En effet, la réduction de son empreinte numérique est une question universelle.

Durant deux demi-journées, les participants ont été invités à réfléchir à l'impact environnemental de leurs pratiques numériques. Souvent perçu comme moins énergivore, **le numérique entraîne cependant de nombreux impacts écologiques tant par son utilisation que par la production d'équipement**. Les gestionnaires de l'information et les archivistes jouent un rôle non négligeable dans la prise de conscience de l'impact du numérique sur notre planète. Par la mise en place d'une gestion raisonnée de l'information, ils peuvent réduire l'empreinte numérique des institutions.

Organisée les 7 et 17 novembre 2022, la formation a réuni seize participants, tant des professionnels de la gestion et préservation de l'information que des responsables administratifs.

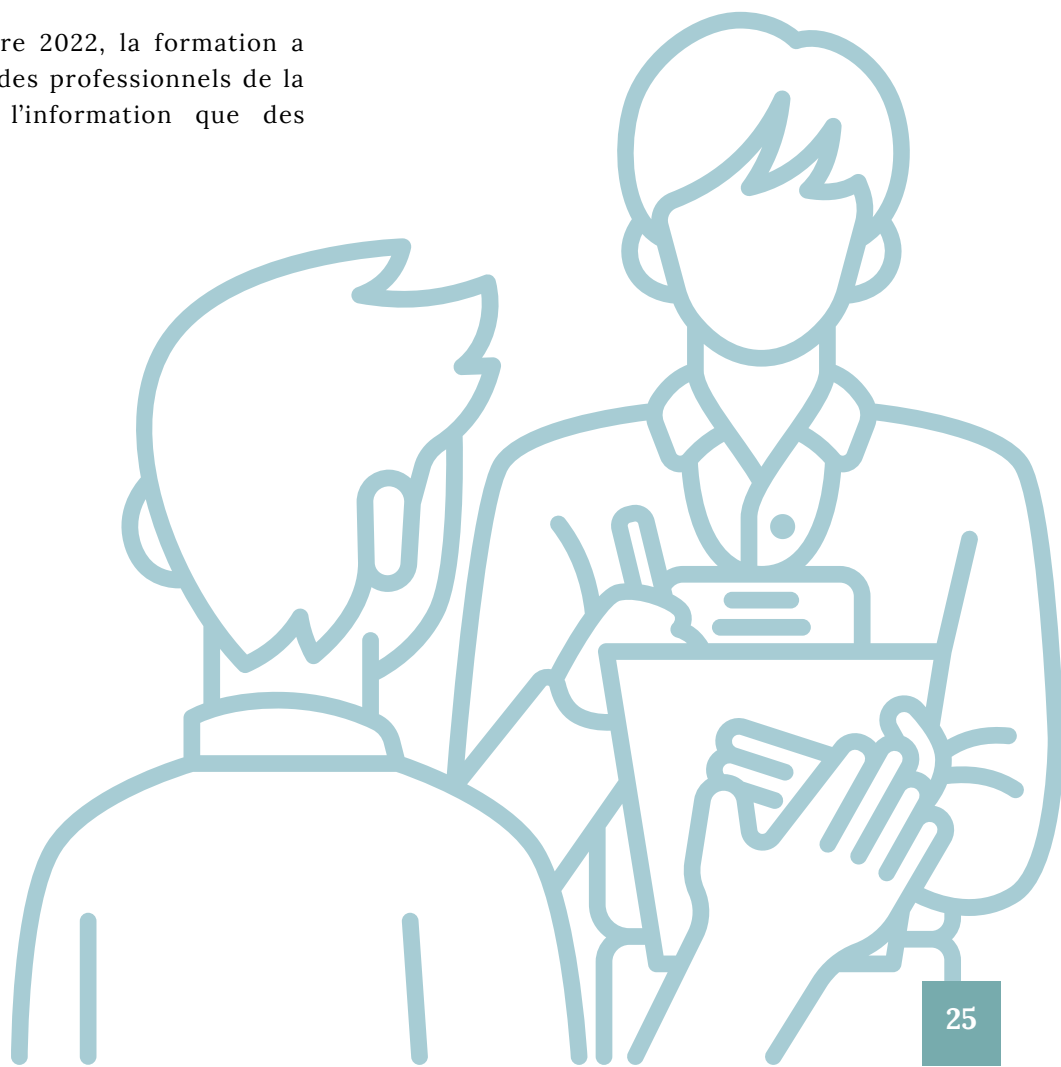
Formation « Comment réussir un projet de numérisation »

(hybride : Namur et en ligne)

8, 9 et 16 novembre 2022

La formation « Comment réussir un projet de numérisation » a pour objectif de donner aux participants les bases nécessaires pour assurer le succès de **leurs projets de dématérialisation en abordant les différents aspects techniques, juridiques et organisationnels**. Structurée en plusieurs parties, la formation a été organisée sur deux demi-journées en ligne et une journée en présentiel. Au cours de la formation, Florence Gillet a présenté aux participants les différentes étapes de la numérisation (phase de préparation, production et de post-production).

La formation a encore rencontré un franc succès auprès du secteur. En effet, cette troisième édition a réuni onze participants, témoignant de l'importance des pratiques de numérisation dans notre quotidien.



La Région bruxelloise suit le pas : réduction du délai de conservation des justificatifs aux comptes

■ Sarah Lessire (coordinatrice de l'AAFB)

Historique du dossier

La bonne gestion des archives publiques est une des nombreuses préoccupations des gestionnaires de l'information et des archivistes. Cette gestion passe notamment par le respect de réglementations en tout genre. Mais cette législation n'est parfois plus adaptée aux réalités de terrain et contraint les archivistes dans leur travail (manque d'espaces, de personnel, coûts importants, etc.). C'était notamment le cas de la réglementation concernant la comptabilité communale et plus particulièrement les délais de conservation de certains documents.

Depuis 2015, l'AAFB, soutenue par l'Union des villes et des communes de Wallonie (UVCW), a ouvert le débat en réclamant **un délai de conservation de dix ans au lieu de trente ans pour les pièces justificatives aux comptes**. À l'aube des élections de 2019, cette revendication a été de nouveau réaffirmée par les archivistes communaux dans le memorandum 2019-2024 « Pour une mutation digitale réussie ! » de l'AAFB.

Zoom sur l'arrêté du 23 juin 2020 portant sur le règlement général de la comptabilité des communes

En tant que fédération professionnelle, nous ne pouvons que nous réjouir de la publication de l'arrêté du 23 juin 2022 du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale portant sur le règlement général de la comptabilité des communes. En effet, un an après la Région wallonne, la Région bruxelloise va permettre aux archivistes communaux **de gagner en espace de conservation par l'élimination de plusieurs kilomètres d'archives** de pièces justificatives dont l'utilité n'était « plus que » légale, car si ce n'est sur l'année précédente, il est plus qu'exceptionnel qu'une recherche soit demandée dans ces fonds.

Par son article 41, l'arrêté réduit le délai de conservation des livres et pièces justificatives de trente à dix ans. Article 41 : « Les livres et pièces justificatives sont conservés par le receveur jusqu'à l'arrêt définitif des comptes. Ils sont conservés pendant dix ans dans la commune. Les comptes annuels sont conservés indéfiniment. »

Une ombre au tableau

Cependant, si les professionnels saluent cette avancée, aucun gain de place n'a pu être réalisé actuellement. En effet, si la législation a bien changé, **les arrêtés permettant effectivement de passer à la destruction des documents de plus de 10 ans ne sont pas encore parus**.



État d'avancement du décret relatif aux archives privées

Voir p.33 dans le cadre du GT « Avenir du secteur »

Déclassification : un dossier important au cœur des enjeux archivistiques, historiques et citoyens

■ AAFB

Le 11 septembre 2022, **une nouvelle loi visant à introduire des règles générales de déclassification des pièces classifiées a été adoptée**. Ce nouveau texte marque une avancée concrète et attendue pour notre secteur sur un enjeu archivistique, historique, mais aussi et surtout démocratique pour notre pays.

La question de la déclassification des archives soumises à un régime de classification (degré confidentiel, secret ou très secret) touche de plein fouet **l'accès du plus grand nombre à ces archives et, de facto, le droit d'information du citoyen et l'expression nécessaire du contrôle démocratique par la société civile**. Les articles 23 et 32 de la Constitution belge affirment d'ailleurs ce droit de transparence et d'accès à l'information. La classification de certaines données sensibles est certes nécessaire lors de leur création, pour la sécurité de l'État et de ses représentants notamment, mais il n'est pas normal que les documents classifiés le restent à tout jamais ou pour une durée manifestement excessive.

Depuis de nombreuses années, la communauté des archivistes par le biais de l'Association des archivistes francophones de Belgique (AAFB) attire l'attention des dirigeants politiques sur **la nécessité de prévoir un mécanisme de déclassification obligatoire à terme échu** qui n'avait pas été prévu dans la loi sur la classification et les habilitations sécurité du 11 décembre 1998.

Rétroactes d'un dossier archivistico-démocratique :

• 1998

La loi sur la classification et les habilitations sécurité du 11 décembre 1998 ferme à la recherche et aux citoyens toute une série de documents non déclassifiés par les services producteurs, mais qui étaient jusque-là accessibles, car ne présentant plus d'intérêt opérationnel ou de danger pour l'État belge et ses représentants. En outre, ce nouveau cadre légal rédigé **sans collaboration avec le secteur archivistique** ne prévoit pas de seuil limite à la classification. Un document classifié peut donc le rester à tout jamais (*ad vitam æternam*) et *de facto* ne pas être communicable aux chercheurs. Cette loi passe d'autant plus inaperçue que les principaux services qui classifient des documents ne versent pas leurs archives aux Archives de l'État (dérogation à la loi de 1955 sur les archives).

• 2009

La révision de la loi sur les archives de 1955 supprime la dérogation de versement aux Archives de l'État qui existait pour les archives produites par le ministère des Colonies, le ministère des Affaires étrangères et la Défense nationale. En outre, le transfert obligatoire des archives des administrations fédérales vers les Archives de l'État est ramené à **30 ans plutôt qu'à 100 ans** (à l'exception du SPF Affaires étrangères et de la Défense nationale pour lesquels le seuil est fixé à 50 ans).



• 2016

En 2016, l'AAFB lance un premier appel à la vigilance concernant un projet de loi modifiant la loi organique des services de renseignement et de sécurité du 30 novembre 1998 et particulièrement son article 21/1 [1]. En effet, ce projet de loi devait permettre aux services de renseignement et de sécurité (la Sûreté de l'État et le Service Général du Renseignement et de la Sécurité des Forces Armées - SGRSFA) de déroger à la loi du 24 juin 1955 sur les archives et d'organiser leurs propres services d'archives historiques et de pouvoir procéder à l'élimination des archives classifiées sans aucun contrôle.

Suite à la mobilisation de l'AAFB, l'article 21/1 a été revu de manière à revenir à **une conception plus orthodoxe de la gestion et de l'ouverture à la recherche des archives des services de renseignement et de sécurité**. La dérogation de versement aux Archives de l'État est passée à la trappe. Par contre, le délai de versement des archives de la Sûreté de l'État aux Archives de l'État est porté à 50 ans (pour coller au même statut que les archives du SPF Affaires étrangères et de la Défense nationale) et il n'a pas été possible d'introduire dans ce cadre un article concernant la déclassification obligatoire à terme échu [2].

• 2018-2019

En 2018, l'AAFB réaffirme dans son mémorandum 2019-2024 « Pour une mutation digitale réussie » le **besoin criant d'introduire dans la loi un cadre concernant la déclassification obligatoire des documents classifiés**. En effet, le soin de déclassifier les documents est laissé aux administrations qui les ont produits et qui n'en ont pas toujours les moyens et/ou le volonté. L'absence de déclassification obligatoire constitue un frein important aux opérations de versement d'archives, à la recherche historique et au contrôle démocratique a posteriori.

En mars 2018, une proposition de loi est déposée à la chambre dans l'optique de mettre en place une procédure organisant la déclassification phasée des documents classifiés. Il s'agissait d'une avancée tangible en matière de transparence. Plusieurs auditions ont été réalisées début 2019 : **toutes relèvent la nécessité de revoir la législation existante**. Il restait toutefois à organiser le consensus autour des différents seuils proposés pour la déclassification en fonction des degrés de classification (confidentiel, secret, très secret), la possibilité de prolonger la période de classification initiale en cas de nécessité, ainsi que le seuil final au-delà duquel la déclassification d'un document qui n'aurait pas été déclassifié par les services producteurs serait automatique.

En 2020 lors de la mise en place du Gouvernement De Croo, cette volonté semble présente puisque l'accord de gouvernement mentionne la nécessité d'adopter « un régime légal (...) pour déclassifier, après un certain temps, les documents classifiés, dans le respect des accords internationaux et de la protection du secret des sources. En effet, la Belgique est l'un des derniers pays dépourvus d'une telle procédure ».

• 2022 : nouvelle loi, nouvelle occasion manquée

Parmi les 3 revendications du secteur, deux ne posèrent aucun problème. En effet, les seuils de déclassification **par degrés de classification** (20 ans pour les documents « confidentiels », 30 ans pour les documents « secrets » et 50 ans pour les documents « très secrets ») tout comme la possibilité de **prolonger la période de classification** initiale en cas de nécessité n'ont guère posé problème.

Par contre, **la fixation du seuil final de déclassification a été beaucoup plus problématique**. Une déclassification obligatoire des documents soutenue par l'ensemble de la communauté archivistique et des milieux progressistes après un délai défini se heurta à une fin de non-recevoir.

[1] Voir à ce sujet : la carte blanche de l'AAFB « Quand les documents classifiés seront détruits par la sûreté de l'État » (<https://www.archivistes.be/single-post/2016/10/26/sommes-nous-encore-en-d%C3%A9mocratie-quand-les-documents-classifi%C3%A9s-seront-d%C3%A9truits-sans-aucu>).

[2] « De la sauvegarde des archives des services de renseignement et de sécurité : récit d'une intervention utile et nécessaire de l'AAFB dans le débat public et parlementaire », p.8-9, *Info-AAFB*, n° 23, 2017.

Qu'il s'agisse des délais de 50 ans proposés par l'AAFB ou même des plus de 60 ans, voire de plus de 70 ans, proposés par les Archives de l'État, aucune proposition ne fut retenue. Face au lobbying pressant des uns et des autres et à la nécessité de trouver un accord qui reçoive l'approbation des services de renseignements et de sécurité pour permettre, *in fine*, à la proposition de loi d'être approuvée par les représentants de tous les partis de la majorité, **le seuil final de déclassification est alors fixé à 100 ans. Un retour en quelque sorte à la vieille loi des archives de 1955** qui rendait le versement obligatoire des archives de plus de 100 ans. Une occasion manquée aussi de pouvoir ouvrir à la recherche sans restriction les archives liées à la Deuxième Guerre mondiale ou à la période coloniale.

C'est ainsi que la proposition de loi est devenue la loi visant à introduire des règles générales de déclassification des pièces classifiées (loi du 11 septembre 2022). Toutefois, l'accord de majorité à peine obtenu, n'ignorant pas que ce nouveau cadre légal pouvait encore poser **des difficultés en matière de clarté et transparence concernant des faits emblématiques de l'histoire de la Belgique contemporaine** liés à des périodes troublées, une proposition de résolution a été déposée à la Chambre « visant à permettre dans un cadre juridique clair, une déclassification plus aisée, par le gouvernement, des documents classifiés dans certains dossiers spécifiques » (DOC 55 2576/001). Advienne que pourra...

Des avancées, mais pas encore de fumée blanche pour la transparence

En conclusion, l'AAFB se réjouit que cette loi soit enfin votée car cela permet maintenant d'avoir **des règles claires pour les documents qui seront classifiés à l'avenir et assurer qu'un jour, ces documents puissent être accessibles aux citoyen·nes** afin de comprendre les décisions prises à des moments stratégiques du fonctionnement de notre démocratie.

Nous regrettons néanmoins que le délai pour la déclassification automatique soit fixé à 100 ans pour les documents avant 2022 car cela veut dire que c'est sur base d'une mobilisation citoyenne et/ou émotionnelle que certains dossiers seront ouverts à la recherche avant ce délai (exemple : les débats actuels sur les archives coloniales) alors qu'**une règle générale valable pour tous les sujets entre 1922 et 2022... aurait garanti une plus grande impartialité et une transparence** vis-à-vis de toutes les parties concernées par ces dossiers. Cela peut se faire en impliquant les archivistes et fonctionnaires en charge de ces dossiers pour évaluer plus finement les dossiers qui nécessitent de rester classifiés intégrant ainsi les craintes légitimes exprimées par certains départements.

Heureusement, certaines administrations n'ont pas attendu la fixation de ce délai pour déjà déclassifier certains dossiers plus récents (citons par exemple les archives de la défense ou de la police). Espérons qu'elles auront les moyens humains et financiers pour poursuivre ce travail d'utilité démocratique.

Enfin au-delà de l'aspect déclassification, il faut toutefois rester également attentif au devenir de l'article 22 du projet de loi portant modification de la loi du 11 décembre 1998 relative aux habilitations, attestations et avis de sécurité. En effet, il impactera tous les citoyen·nes du pays, et plus particulièrement les archivistes et les journalistes, car désormais **ils seront passibles de poursuites judiciaires en cas de divulgation d'informations classifiées**, alors que jusqu'ici étaient passibles de poursuites judiciaires les seules personnes détentrices d'une habilitation sécurité qui divulguaient une information classifiée. **En l'absence de cadre juridique clair concernant les lanceurs d'alerte et leur statut, cet article 22 semble particulièrement liberticide et ouvre la voie à des heures sombres.**

L'AAFB restera donc très attentive dans les mois et années à venir pour soutenir les initiatives qui demanderont de revoir ces éléments et ne manquera pas de remettre ce point d'attention dans le prochain mémorandum en préparation en vue des échéances électorales de 2024.



Retour sur la négociation du décret archives publiques en Fédération Wallonie-Bruxelles

en date du 2 mars 2023

■ Xavier Depas (gestionnaire de l'information Wallonie Bruxelles-Enseignement)

Depuis mai 2022, l'AAFB poursuit son travail de négociation avec le cabinet du ministre Daerden sur l'avant-projet de décret sur les archives publiques en Fédération Wallonie-Bruxelles [1]. L'objectif est ici, au regard de la dernière version du texte de l'avant-projet de décret (2^e lecture au Gouvernement le 2 février 2023), de faire un bilan sur les avancées pour le secteur des archives, sur une inquiétude qui demeure et sur les prochaines étapes.

Actuellement, quelles avancées pour le secteur ?

Concrètement, le texte de l'avant-projet de décret est désormais plus clair, grâce à une simplification des définitions et à une clarification quant à la gestion des archives des OIP (organismes d'intérêt public).

Grâce à la simplification, il apparaît désormais clairement que les producteurs d'archives publiques [2] en Fédération Wallonie-Bruxelles ont **l'obligation d'assurer la gestion de leurs documents tout au long de leur cycle de vie**. Cela implique le recrutement de professionnel·les pour mettre en place un service d'archives et une politique de gestion [3].

Au terme de leur durée d'utilité administrative, si elles doivent être conservées, les archives publiques doivent être versées **dans un centre d'archives publiques : le service des archives de la Communauté française**.

Parmi les producteurs d'archives publiques se trouvent **les cabinets ministériels**, dont les archives sont désormais bien définies dans l'avant-projet de décret comme étant des archives publiques (alors que leur statut était autrefois flou) [4].

Concernant les OIP, leurs archives étant également définies comme des archives publiques, ils doivent les gérer tout au long de leur cycle de vie. Cependant, à la différence des autres producteurs d'archives publiques, les archives historiques des OIP doivent être conservées par ceux-ci.

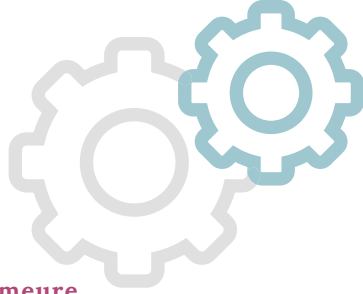
Les avancées décrites précédemment concernent essentiellement la conservation des archives. Mais il est important de préciser que l'accessibilité et la valorisation sont également mentionnées dans l'avant-projet de décret.

[1] Concernant les motivations et les attentes de ce décret, cf. Schleusner Morgane, « Début des discussions sur le décret archives publiques en Fédération Wallonie-Bruxelles », dans [Info-AAFB](#) n° 28, Namur, mai 2022, p. 40.

[2] Les archives privées font l'objet de l'avant-projet de décret relatif à la conservation et à la valorisation des archives d'intérêt patrimonial ([voir p.33](#)). Néanmoins, dans l'avant-projet de décret sur les archives publiques, le service des archives de la Communauté française dispose de la possibilité de recevoir exceptionnellement en don des archives privées. Cette disposition est relativement commune en Belgique puisqu'elle existe déjà pour des centres d'archives publiques fédéraux, régionaux et locaux.

[3] L'allocation de moyens humains et financiers pour la gestion documentaire est un des objectifs poursuivis par l'AAFB à travers cet avant-projet de décret.

[4] Ce point représente également une avancée pour la démocratie et pour la transparence politique. En effet, étant donné que les ministres exercent leur fonction selon un mandat public et que les cabinets fonctionnent grâce à des financements publics, l'ensemble des documents produits dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions doit être considéré comme des archives publiques.



Une inquiétude qui demeure

Si l'avant-projet de décret s'augure sous de bons auspices, une inquiétude demeure concernant **les missions du service des archives de la Communauté française**. En effet, sur ce sujet, les premières versions de l'avant-projet de décret étaient plus complètes. Désormais, seule la réalisation d'un rapport d'activités est restée. Le rôle de conseil, notamment auprès des OIP, est absent. Or, avec la régionalisation et la communautarisation, ne serait-il pas normal que le contrôle scientifique et technique, réalisé par les Archives de l'État pour les institutions fédérales, soit transféré au service des archives de la Communauté française ?

Quelles sont les prochaines étapes ?

Au moment où ces lignes sont écrites, l'avant-projet de décret a été soumis, pour avis, à l'Autorité de protection des données (APD) ainsi qu'au Conseil supérieur de la Culture. Même si l'AAFB est en attente d'un retour, elle constate la volonté du cabinet Daerden d'avancer [5].

Une fois le décret promulgué, les arrêtés d'exécution resteront à écrire. L'AAFB a commencé le travail d'écriture, mais le cabinet souhaite attendre que le décret soit passé avant de se consacrer aux arrêtés.

In fine, l'espoir de l'AAFB est **que ce décret serve de modèle à d'autres textes**, notamment pour la Région wallonne (dont le décret relatif aux archives publiques date de 2001).

[5] Pour rappel, ce décret est l'un des éléments de la Déclaration de politique communautaire (DPC 2019-2024). Il constitue donc un objectif à atteindre avant les élections de 2024.



Nouvelle section sur notre site :
« Archives et démocratie »

Nos groupes de travail

Depuis plusieurs années, l'AAFB a mis en place une série de groupes de travail thématiques réunissant les membres de l'AAFB. Ces derniers occupent une place importante dans le fonctionnement de l'AAFB et permettent à l'AAFB de jouer son rôle représentatif du secteur auprès des autorités politiques.



L'Info-AAFB est l'occasion de valoriser les travaux de ces derniers. En 2022, plusieurs GT ont été actifs au sein de l'AAFB et ont permis de grandes avancées.

Rappel fonctionnement des GT

Les groupes de travail permettent de réunir les membres de l'AAFB qui partagent un projet, un objectif ou encore la réalisation d'une tâche particulière. Ils sont donc l'opportunité de travailler, d'échanger et de partager sur une thématique, une préoccupation commune liée au monde de l'archivistique et de la gestion de l'information.

Les GT peuvent se créer soit à l'initiative :

- d'un ou plusieurs membres de l'AAFB qui ont identifié un besoin commun et partageable par la communauté ;
- des membres du Conseil d'administration, qui ont identifié un besoin commun et partageable par la communauté.

Les GT sont ouverts à tous les membres de l'AAFB.

Pour le bon fonctionnement, il est demandé aux GT de se fixer un/des objectifs précis. L'équipe de l'AAFB apporte un soutien pour l'organisation des réunions et peut, en fonction du sujet, participer/animer la réunion. Son rôle est également de communiquer et garantir la transparence des GT. Les GT sont autonomes dans la définition des thématiques et des objectifs.

Une charte de fonctionnement a été mise en place par le Conseil d'administration afin d'assurer le bon fonctionnement des GT.

Bilan du GT « Avenir du secteur » et état d'avancement du décret relatif aux archives privées

par Ludo Bettens (attaché scientifique IHOES) et Camille Vanbersy (directrice adjointe du Carhop)

Créé en 2010, le groupe de travail « Avenir du secteur » regroupe **une dizaine de représentants des centres d'archives privées de Wallonie et de Bruxelles**. À l'origine, ses travaux se sont concentrés sur l'élaboration d'outils de travail tels qu'un modèle de règlement d'ordre intérieur. Depuis plusieurs années, ses travaux portent sur **la refonte du décret organisant le secteur**.

Remplaçant un texte de 1994, le décret de 2004 avait pour objectif d'encadrer le secteur des archives privées en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et, jusqu'à aujourd'hui, il a servi de principal cadre de référence pour ces centres d'archives. Néanmoins, **en l'absence d'arrêtés d'application**, il a laissé planer un flou important sur les critères appliqués et la justification des montants octroyés aux douze centres actuellement reconnus. Par ailleurs, **il est devenu obsolète**, car il ne prend pas en compte les défis auxquels le paysage archivistique a progressivement été confronté, dont celui des archives numériques. Depuis plus d'une décennie, le secteur demande donc que ce décret soit révisé et, au tournant des années 2020, **le GT Avenir du secteur a décidé de faire de l'élaboration du nouveau décret sa priorité**. Ce travail a pris diverses formes : sensibilisation des acteurs politiques, établissement d'un état des lieux du secteur et, en l'absence d'avancées notables au sein de la FWB, **la rédaction pure et simple d'un décret tel qu'en rêve le secteur**.

L'année 2021 avait été marquée par **un manque de concertation des acteurs de terrain** : en décembre, l'AAFB remettait un avis très critique (partagé par certains partenaires de gouvernement) sur le projet déposé par la ministre et qui différait fortement de celui proposé par le GT *Avenir du secteur* quelques mois plus tôt. Une réunion organisée au printemps 2022 avec le cabinet de la ministre a permis de lever une série de malentendus et de relancer les négociations avec le secteur.

Ainsi, c'est une version amendée du décret qui est passée en première et deuxième lectures au Parlement et qui a été soumise aux chambres de concertation (Chambre de concertation du patrimoine et Conseil supérieur de la Culture).

À l'automne 2022, le cabinet Linart a chargé l'administration et l'AAFB de se pencher sur **les arrêtés d'application du décret**. Ce travail, mené avec la collaboration active du GT, vient de se clôturer et le Parlement devrait prochainement se prononcer en même temps sur les textes du décret et sur ses arrêtés.

Si les nouvelles sont donc globalement rassurantes, plusieurs points (et non des moindres) continuent de susciter l'inquiétude des centres. Dans les négociations, l'AAFB et l'administration ont misé sur un décret ambitieux et ont dès lors formulé des critères exigeants qui signifient **un surcroît de travail pour les centres, ce qui demanderait dès lors une hausse sensible de l'enveloppe budgétaire**. Or, jusqu'à présent, aucune garantie à cet égard n'a été obtenue. À moyens constants (soit en 2022 : 2,6 millions dont 842 000 euros répartis sur 10 centres !), le nouveau décret s'avérerait contre-productif, et même préjudiciable aux centres. En outre, **le texte devrait entrer en application en janvier 2024, mais de nombreuses questions subsistent**. Quand sera-t-il publié ? De quels délais les centres disposeront-ils pour remettre leur dossier de reconnaissance (tâche devenue fort complexe en raison des nombreuses données chiffrées à rendre d'après les nouveaux arrêtés) ? L'administration aura-t-elle le temps d'instruire chaque dossier ? Par conséquent, le risque est grand que le secteur soit contraint de fonctionner un an supplémentaire sans cadre légal et à budget réduit.

Il appartiendra au GT d'être particulièrement vigilant sur ces questions. Parallèlement, celui-ci travaille actuellement à la formalisation de ses revendications pour le Mémoire 2024. Le groupe de travail *Avenir du secteur* a donc encore du pain sur la planche. Pour rappel, il est ouvert à tout membre qui s'intéresse à la question des archives privées. N'hésitez donc pas à le rejoindre.



Bilan du GT « Plan d'urgence »

par Florian Babusiaux (archiviste de la Ville et du CPAS de La Louvière)

Le GT *Plan d'urgence*, né en octobre 2021 à la suite de la formation consacrée aux plans d'urgence organisée par l'AAFB, a poursuivi ses travaux et s'est réuni cinq fois en 2022. Pour rappel, les objectifs principaux fixés à la création du GT étaient de mettre en place **un guide pour l'élaboration d'un plan d'urgence et d'établir un modèle de plan qui servirait à tous**.

La première réunion a été l'occasion de lister les questions préalables à l'élaboration d'un plan d'urgence, avec une distinction entre la sécurité des personnes et la sauvegarde des documents : dispose-t-on d'un annuaire ? Avons-nous les plans complets de notre bâtiment ? Quel est l'état de notre matériel de sécurité ? Etc.

La deuxième réunion comprenait un retour sur la table ronde « Archives et situation d'urgence » organisée par l'AAFB et son équivalent québécois l'AAQ, à laquelle certains membres du GT ont participé. **Parmi les points importants à retenir : l'importance d'établir des inventaires tenus à jour, la coordination des intervenants lors d'un sinistre ou encore l'intérêt de bien connaître son bâtiment et les bâtiments voisins.** D'autres aspects, tels que le fait d'établir des partenariats régionaux (pour s'entraider, se prêter du matériel ou des bras en cas de catastrophe), élaborer des plans situant nos différentes collections (pour les pompiers), faire des exercices évalués régulièrement et opérer des contrôles de sécurité sont des fondamentaux qui ont également été soulignés. Enfin, un partenariat solide avec le Bouclier bleu est vivement conseillé à chaque institution ainsi qu'avec, dans une moindre mesure, la société Art Salvage.

L'intervention de Michel Trigalet (Archives de l'État à Liège) lors de la session d'avril, portant sur son **retour d'expérience lors des inondations de l'été 2021**, a permis de dresser quelques observations intéressantes. À côté des idées déjà soulevées des partenariats et de la prévention, on retrouve l'établissement de locaux de repli (pour stockage et séchage de documents sinistrés) et l'acquisition de matériel de protection (du personnel et des collections), mais aussi le nettoyage (par exemple, un système d'arrosage pour enlever la boue des documents le cas échéant).

La séance de questions-réponses avec le Bouclier bleu au mois de juin a permis quant à elle de cerner les contours de l'action de ce dernier et de rappeler les fondamentaux d'un plan d'urgence : **l'importance des plans, avec localisation des collections prioritaires** (et les critères qui permettent de déterminer si une collection est prioritaire) ; **le contact préalable avec les pompiers de sa région ou la tenue d'exercices**. Cette réunion fut aussi l'occasion de faire le point sur le GT. Le groupe déplore que la participation des membres varie un peu trop et décide d'établir prochainement un calendrier fixe des réunions pour faciliter la présence du plus grand nombre. Le GT établit clairement que sa mission est de créer un canevas général, adaptable pour chaque type d'institution représentée. En effet, le constat était que le travail « s'éparpillait » trop, s'attardant sur les spécificités de chaque institution représentée.

La fin d'année a vu le départ d'Amélie Romarin, appelée vers d'autres activités professionnelles. Elle a dirigé le GT avec enthousiasme toute l'année et nous ne pouvons que la remercier pour son investissement. Lors de la dernière réunion de l'année, il a fallu constater la difficulté à avancer concrètement sur le projet. Il a dès lors été proposé de changer de méthode de travail. **Dorénavant, chacun viendra avec une question précise, sur laquelle tout le monde travaillera**, ce qui permettra in fine de construire des « fiches » pour chaque problème soulevé ; fiches qui composeront le canevas général de plan d'urgence. De plus, le travail du GT se calquera sur les séances thématiques proposées par ICOM et MSW, ces dernières permettant d'alimenter la réflexion. Le schéma de travail est ainsi éclairci, chaque réunion disposant de son propre thème. En conséquence, **les prochains travaux du GT se concentreront sur les plans de bâtiment**, chacun étant invité à présenter les plans de son institution afin d'en discuter la composition.

Nous profitons de ce compte-rendu pour rappeler qu'étant donné que cette matière concerne l'ensemble de notre milieu, un vif appel est lancé aux archivistes et bibliothécaires prêts à collaborer et/ou à partager leurs connaissances utiles sur ce sujet.



Bilan du GT « Architecture »

par Morgane Schleusner (archiviste AViQ - Agence pour une Vie de Qualité)

Au mois d'avril 2022, l'AAFB a été sollicitée par l'**Union Wallonne des Architectes (UWA)**. **L'UWA est l'organe représentatif des architectes actifs en Région wallonne.** Cette union professionnelle compte près de 2000 membres et intervient en tant qu'organe coupole du métier, assurant ainsi la communication la plus large vers l'ensemble des architectes œuvrant en Région wallonne. Leur cellule « Facilitateurs » est chargée d'aider et accompagner les architectes dans diverses matières.

Depuis février 2022, la cellule lance un mois **THEMA** sur une thématique bien spécifique. Celle du mois de mai 2022 concernait la (sur)charge administrative d'un bureau d'architecture. Il s'agissait donc **d'aider les bureaux d'architecture dans la gestion de leur charge administrative**, ce qui passe assez logiquement, par **une gestion raisonnée de leurs archives et l'utilisation d'outils adéquats pour assurer cette gestion.**

C'est dans ce cadre que l'AAFB et l'UWA ont créé un groupe de travail commun. La Commission royale des monuments, sites et fouilles ainsi que l'asbl GAR (reliée à la Faculté d'architecture de l'Université de Liège) ont également participé à ces réunions.

L'objectif du GT était de **créer un tableau de tri reprenant les durées de conservation ainsi que le sort final des documents produits par les bureaux d'architecture**, donnant ainsi à ces derniers un outil de référence sur la destruction et la préservation de leurs archives.

Pour créer ce tableau, le GT s'est basé sur des modèles français déjà disponibles. Par la suite, un guide plus complet a été créé afin d'expliquer aux bureaux d'architectes comment utiliser le tableau de tri à bon escient, mais aussi les sensibiliser à la gestion des archives. **Le guide, qui comprend le tableau de tri, est disponible en téléchargement sur les sites internet respectifs de l'AAFB et de l'UWA.**

Parallèlement à ce travail sur un tableau de tri, le GT a également participé au webinaire de l'UWA « L'archivage de vos dossiers ? Comment et pourquoi ? » : [voir p.40.](#)

Contrairement à la plupart de nos GT, celui-ci avait **un livrable précis.** Le guide étant publié depuis plusieurs mois, le GT est désormais clôturé et ne se rencontre plus.



[Télécharger le guide en cliquant ici.](#)

Bilan du GT « Enseignement supérieur »
*par Xavier Depas (gestionnaire de l'information
 Wallonie-Bruxelles Enseignement)*

D'abord initiative de la Haute École Léonard de Vinci, ce GT avait pour objectif de rassembler un maximum d'intervenants de l'enseignement supérieur. Pour rappel, l'enseignement est composé de réseaux et, selon leur appartenance, **les établissements sont considérés comme publics ou privés, ce qui a un impact sur le statut public/privé de leurs archives.** De plus, **l'enseignement supérieur couvre un large spectre de types d'établissement** : on y trouve des universités, des hautes écoles (HE), des établissements supérieurs des arts (ESA) ainsi que des établissements de promotion sociale (EPS) organisant des sections d'enseignement supérieur. À l'époque, ce sont principalement les universités qui avaient répondu présentes. En 2017, un début de mise à jour du tableau de tri sur l'enseignement supérieur avait commencé. En 2020 et en 2021, malgré plusieurs tentatives de relance, aucune n'avait malheureusement abouti à la définition d'un objectif.

À la fin du mois d'octobre 2022, le GT s'est rassemblé pour une réunion de relance. Au cours de cette dernière, chacun a pu exprimer ses attentes quant au sens du GT et à ses objectifs. Deux éléments sont apparus clairement : le premier étant le souhait de pouvoir partager et bénéficier de retours d'expérience, **le second étant la nécessité de mettre à jour le tableau de tri de l'enseignement supérieur de 2016.** C'est sur ce second point que le GT a décidé de concentrer ses efforts. Ce travail rassemble actuellement des archivistes issus des universités (ULiège, UCLouvain, UNamur), des hautes écoles (de Vinci), de l'École royale militaire (ERM) et de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) pour les établissements d'enseignement supérieurs organisés par cet organisme.

En ce sens, le GT réussit l'un de ses objectifs originels : **rassembler des archivistes travaillant dans des établissements de réseaux différents.** Le travail d'enquête suit actuellement son cours (vérification du contenu du tableau de tri et de l'actualité/validité des références légales). L'objectif est d'aboutir à un résultat pour la rentrée scolaire 2023. Il est prévu que le tableau mis à jour soit transmis aux Archives générales du Royaume pour validation.

Parallèlement, le GT s'est investi dans la réflexion sur le mémorandum et a pointé deux besoins (l'un sur la plateforme e-paysage, l'autre sur les délais de conservation dans les textes légaux). Ces éléments seront travaillés avec la Commission stratégique de l'AAFB et seront évoqués dans le cadre de « AAFB on tour » lors de la rencontre du 13 avril 2023 à Bruxelles sur l'enseignement.

Bilan du GT « Administrations publiques et pouvoirs locaux »

Le GT *Administrations publiques et pouvoirs locaux* est un GT qui fonctionne depuis 2019 et réunit les archivistes communaux et archivistes des administrations publiques. Depuis 2021, le GT réfléchit à des actions à mettre en place en vue d'interpeller et conscientiser les autorités sur la gestion des archives au sein des institutions locales.

En 2022, le GT a notamment travaillé sur **la réduction du délai de conservation des pièces comptables en région bruxelloise, une formation en partenariat avec l'Union des Villes et Commune.** Certains membres du GT ont également pu participer à **une rencontre en ligne de la Plateforme des DPO de CPAS (voir p.39).** Depuis décembre 2022, une nouvelle dynamique est lancée avec des réunions sur des sujets précis et d'autres réunions plus larges, permettant un partage d'expérience et surtout une prise de nouvelles entre collègues.

N'hésitez pas à nous contacter pour rejoindre les groupes de travail : secretaire@archivistes.be.



Les interventions de l'AAFB

Réagir à des sujets d'actualité est l'occasion pour notre association professionnelle **d'attirer l'attention du politique et du citoyen sur l'importance d'une bonne gestion et préservation de l'information**. Nous avons également eu l'occasion de prendre la parole à plusieurs reprises.



- **Wanted: Social Media Data – Archiving Practices and Research Use**

15 septembre 2022, Virginien Horge

« Quel est le potentiel des données des médias sociaux pour la recherche ? Des intervenants nationaux et internationaux partageront leurs expertises sur des sujets tels que l'utilisation des tweets comme sources historiques, les obstacles liés à l'accès aux archives web et les défis de la recherche en matière de médias sociaux. Au cours de cette journée d'étude, les résultats les plus importants du projet de recherche BeSocial seront présentés. » [1]

C'est en ces termes que la Bibliothèque royale de Belgique (KBR) présentait ce colloque international. **Cette journée a offert au public d'apprendre le fonctionnement et les résultats du projet BeSocial**, mais également les approches existantes dans différentes institutions nationales et internationales. Ce fut l'occasion pour notre association de présenter le projet Archives de Quarantaine, durant le premier panel de l'après-midi.

Une matinée sur la complexité de l'archivage

Si vous avez manqué cette journée, sachez que les exposés ont été mis en ligne sur Youtube [2].

Frédéric Clavert (docteur en Histoire contemporaine, Université de Luxembourg) a commencé la journée en montrant **comment un document récent peut devenir une source historique, une source à étudier**. Il a ensuite expliqué en quoi la complexité et les modifications techniques des API [3] des différents réseaux sociaux peuvent empêcher la conservation de ces sources et leurs études par les scientifiques. Il s'est basé sur ses propres projets de recherche et d'étude des tweets.

Le second panel de la matinée était porté par l'équipe du projet BeSocial. Cette équipe a présenté **les prémices de ce projet d'archivage de réseaux sociaux**, les questions légales, la particularité et la diversité des réseaux sociaux, la sélection des pages et des réseaux, leur outil actuellement accessible aux chercheurs, les résultats déjà existants et, surtout, le futur de BeSocial à la KBR. Ce projet et ses résultats intéresseront d'ailleurs tous les professionnels de la conservation en Belgique [4].

[1] Source : <https://www.kbr.be/fr/evenement/journee-detudes-wanted-social-media-data>

[2] Les liens, panel par panel, sont repris sur la page Web mentionnée ci-dessus.

[3] Programme permettant de faire le lien entre deux logiciels et donc de permettre des interrogations automatiques de certains sites et réseaux sociaux pour en extraire des informations. Pour une meilleure définition, voir : <https://www.cnil.fr/fr/definition/interface-de-programmation-dapplication-api>

[4] Voir notamment leur appel en ligne en vue d'identifier des comptes Twitter et des hashtags à archiver : <https://www.kbr.be/fr/socialmedia>

Un début d'après-midi orienté « métiers de la conservation »

Le premier panel s'est alors penché sur les questions d'archivage des réseaux sociaux d'un point de vue institutionnel. Anders Klindt Myrvoll (Royal Danish Library) a présenté **le cas de la Bibliothèque royale du Danemark et de sa plateforme accessible aux chercheurs « Netarkivet »** [1]. Ce fut l'occasion de découvrir un projet abouti et déjà en place depuis plusieurs années, avec les outils logiciels utilisés et les résultats existants.

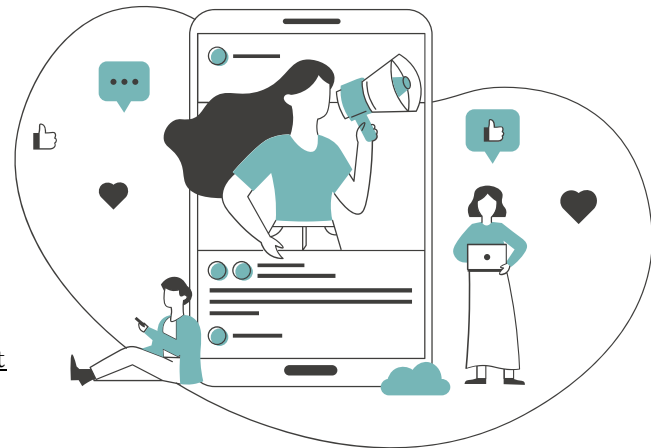
La deuxième intervention a porté sur **les pratiques d'archivage des réseaux sociaux au sein du KADOC-KU Leuven** au travers de la présentation de Katrien Weyns (KADOC). Le KADOC (Documentatie - en Onderzoekscentrum voor Religie, Cultuur en Samenleving) a notamment pu travailler avec des partenaires comme le projet BeSocial, la KU Leuven et Meemoo (institution soutenant le secteur de la préservation en Flandre, notamment au niveau de l'expertise technique) [2].

On a pu y découvrir la complexité de développer de tels projets, les phases menant à un projet abouti et l'importance des partenariats pour apporter les expertises nécessaires aussi bien théoriques que techniques. Enfin, ce panel s'est terminé par **la présentation de la plateforme Archives de Quarantaine de notre association** [3] **et du projet Mémoire de Confinement de la Ville de Mons** [4] **par son archiviste Virginien Horge**. Pour finir, une présentation du travail actuel et futur de l'International Internet Preservation Consortium a été faite par Olga Holownia.

Une fin d'après-midi sur les usages dans la recherche

Ian Milligan (docteur en histoire, professeur à la Waterloo University) a pu montrer, au travers de son expérience de chercheur et son projet « The Archives Unleashed Project », les besoins d'outils d'accès, d'analyses et d'interfaces pour analyser **les quantités pharaoniques de données extraites des réseaux sociaux**. Il a alors présenté quelques outils du projet « the Archives Unleashed Project » [5]. Louise-Amélie Cougnon (docteure en linguistique, chargée de recherche à l'UCLouvain) a présenté les implications pour la recherche des interactions sociales, notamment en ce qui concerne la linguistique et la communication pour les actions communes. Elle a pu montrer l'intérêt d'étudier l'apparition de certains termes et images et du partage d'information pour étudier les influences politiques et son développement.

Ce panel s'est terminé avec la présentation du projet « Perceptions » [6] et les challenges que les médias sociaux impliquent par Jamie Mahoney (docteur en sciences informatiques, Northumbria University). Ce projet vise à comprendre l'impact des nouvelles technologies, dont les réseaux sociaux, et la perception dans les pays étrangers des flux migratoires et la sécurité en Europe. Le but de ce projet est de développer une méthode pour comprendre ces impacts et les calculer.



[1] <https://www.kb.dk/en/find-materials/collections/netarkivet>

[2] <https://meemoo.be/nl>

[3] <https://archivesQuarantainearchief.be/fr/>

[4] Voir les différents articles sur : <https://archivesQuarantainearchief.be/fr/> Voir aussi la page officiel de la Ville : <https://www.mons.be/ma-commune/administration/services-communales/archives-communales/memoire-de-confinement/memoire-de-confinement>

[5] <https://archivesunleashed.org/>

[6] <https://project.perceptions.eu/>

- **Un partenariat constructif entre l'AAFB, la Fédération des CPAS et l'UVCW**

6 décembre 2022, *Thierry Delplancq, Carine Gouvienne, Virginien Horge*

Il n'est aujourd'hui plus utile de devoir justifier l'importance d'une approche transversale et pluridisciplinaire de la gestion de l'information au sein des administrations locales. C'est dans cette optique que la Fédération des CPAS et l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) organisaient le 6 décembre 2022 **une matinée d'échanges avec des archivistes locaux dans le cadre de la plateforme des délégués à la protection des données de CPAS**. Initiée en 2019, celle-ci a pour double objectif de favoriser un partage de bonnes pratiques et de permettre des focus sur des thématiques spécifiques.

Les sujets d'interrogation évoqués en préambule par la coordinatrice Judith Duchêne couvraient des aspects très diversifiés de la gestion documentaire dans les administrations locales : durée de conservation, sécurité des archives, prévention des risques, élimination physique des documents, prise en compte du passif, coût de la gestion, adaptation des tableaux de tri existants, locaux ou encore dématérialisation des dossiers sociaux.

Trois membres de l'AAFB avaient donc été invités à présenter des facettes spécifiques de leur métier. **Archiviste de la Ville et du CPAS de La Louvière, Thierry Delplancq** évoquait tout d'abord l'importance de prévoir une structure professionnelle pour assurer une bonne gestion de la production documentaire et permettre la préservation ainsi que la diffusion de l'information.

Il insistait également sur la nécessité de l'appui de la hiérarchie pour mener à bien une entreprise répondant à l'un des besoins vitaux d'une administration. La sensibilisation des services producteurs était également présentée comme un facteur fondamental de réussite.

Virginien Horge, archiviste de la Ville de Mons, s'est quant à lui axé sur l'importance pour les délégués à la protection des données de discuter avec le gestionnaire de l'information. Sur base de **sa double casquette d'archiviste et de délégué à la protection des données**, il a mis en avant les éléments précis du RGPD en ce qui concerne la gestion documentaire (notamment son art. 89 et l'exception en matière de conservation à but archivistique). Il a terminé sa présentation en montrant les différentes étapes du traitement d'archives (conserver, classer, détruire) durant lesquelles une coopération entre archiviste et délégué à la protection des données est nécessaire. Cette coopération est d'ailleurs fructueuse des deux côtés, chacun apportant son bagage de compétences et de connaissances.

Enfin, **Carine Gouvienne, archiviste de la Ville et du CPAS de Charleroi**, clôturait la matinée en présentant comment la Ville et le CPAS ont concrétisé leur synergie pour la gestion de leurs archives avec l'aménagement d'un bâtiment permettant une conservation et une gestion optimales de leurs archives. Elle abordait également la question des enjeux patrimoniaux et culturels de la conservation des archives des institutions publiques.

Ce type de rencontre riche en échanges constructifs est désormais appelé à se répéter.



• **Participation au webinaire de l'Union Wallonne des Architectes**

17 mai 2022

Au mois de mai 2022, l'AAFB a participé à un webinaire intitulé « **L'archivage de vos dossiers ? Comment et pourquoi ?** » de l'Union Wallonne des Architectes (UWA) dans le cadre de leur THEMA sur « la (sur)charge administrative d'un bureau d'architecture ». Sollicitée par l'UWA dans le cadre de ce THEMA, l'AAFB a créé un groupe de travail (GT). Vous pouvez retrouver toutes les informations sur ce GT dans la section « Activités de nos groupes de travail » de cet Info-AAFB (p.35).



Une des activités de ce GT était la participation au webinaire de l'UWA le mardi 17 mai 2022. Ces webinaires sont des rencontres virtuelles sur le temps de midi afin de répondre aux questions des architectes, mais aussi de présenter les thématiques du moment. L'objectif du webinaire était de sensibiliser les participants à la gestion de leurs archives ainsi que de leur donner des clés pour pouvoir les gérer efficacement.

Le webinaire a commencé par une intervention de l'UWA afin de présenter une fiche-outil reprenant les bonnes questions à se poser lorsque l'on débute un projet d'archivage. Par la suite, **l'AAFB a pris la main en présentant l'importance et les avantages d'une bonne gestion des archives.** Nous avons également présenté l'avancée des travaux sur le tableau de tri des archives d'un bureau d'architecture ainsi que des explications sur son utilisation. Le GAR asbl (Groupe d'ateliers de recherche, relié à la Faculté d'architecture de l'Université de Liège) a continué avec une présentation sur l'intérêt historique et patrimonial des archives d'un bureau d'architecture. Le webinaire s'est conclu par une séance de questions-réponses avec les participants.

[Retrouvez le webinaire via ce lien Youtube.](#)



Suivez tous nos événements sur notre site et nos réseaux sociaux



On parle de nous !

- « **L'image de l'archiviste au milieu de ses vieux papiers est bel et bien révolue** », reportage dans le journal de 13h de *La Première* le 18 mars 2022



A l'occasion de la sortie de l'exposition virtuelle Archives de Quarantaine le 18 mars 2022, deux ans jour pour jour après le premier confinement, Patrick Michalle de la RTBF réalise un sujet dans le journal de 13h de *La Première*. « L'image de l'archiviste au milieu de ses vieux papiers est bel et bien révolue », indique-t-il en amorce de son sujet.

[Pour écouter le sujet](#)



- « **Les archivistes belges n'ont pas chômé pendant le confinement de 2020** », article de la rédaction d'*Archimag* le 30 mars 2022

La rédaction d'*Archimag* consacre un article en ligne pour la sortie de l'exposition virtuelle Archives de Quarantaine.

« Deux ans plus tard, ce travail de collecte mené à travers la Belgique est présenté sous la forme d'une exposition virtuelle. Dès la page d'accueil, des vignettes dynamiques permettent d'accéder à des documents divers : textes, photographies, vidéos, pages web... »

[Article à lire ici sur Archimag](#)

- « **Ces extraordinaires archives de Quarantaine, comme autant de regards pluriels sur ce moment historique** », article dans le journal de la Mutualité chrétienne *En Marche* le 10 mars 2022

« Depuis le début de la crise sanitaire, 24 centres et services d'archives du pays compilent documents et témoignages ayant trait à la pandémie. Aujourd'hui, plusieurs milliers de photos, sons, lettres, pages web... composent ces extraordinaires "Archives de Quarantaine", comme autant de regards pluriels sur ce moment historique. »

[Article à lire ici](#)

- « **Focus Culture Fédération Wallonie-Bruxelles** » paru fin 2022

Le rapport annuel de l'Administration générale de la Culture pour 2021, paru en 2022, revient sur le projet Archives de Quarantaine.

[Article à lire ici à partir de la page 43](#)

[Retrouvez le projet Archives de Quarantaine](#)



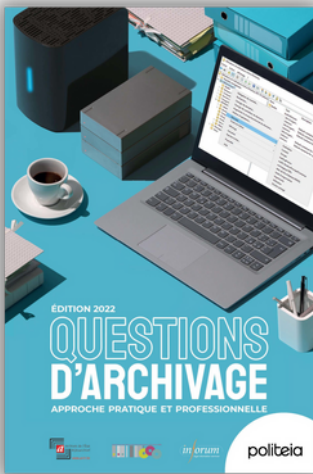
- **L'Esperluette, publication sur le thème « Archives et Démocratie », numéro 113, juillet/août/septembre 2022**

Le trimestriel du Centre d'Information et d'Education Populaire met en avant les archives dans un dossier intitulé « Quand les archives rencontrent la démocratie ».

[L'Esperluette à lire ici \(PDF\)](#)



- **L'AAFB partenaire de la nouvelle édition 2022 de « Questions d'archivage »**



La nouvelle édition 2022 du manuel Questions d'archivage a spécialement été conçue pour vous accompagner dans la pratique quotidienne des archives. À destination des archivistes et gestionnaires d'archives, il conviendra à toute personne en quête d'actualités décryptées dans cette matière. Les changements de législation et les nouvelles pratiques y sont intégrés, sans oublier les bases indispensables au bon fonctionnement d'un service d'archives.

[Plus d'infos ici](#)

On parle du secteur

- **« Les archives, ce truc dont tout le monde se fout », article dans Le Soir le 5 octobre 2022**

Le journaliste Pascal Martin interviewe Florence Gillet à l'occasion de la sortie du *Courrier hebdomadaire du CRISP*.

« Au cours des dernières décennies, l'informatique a engendré d'autres usages et révélé d'autres défis qui n'ont plus grand-chose à voir avec le travail de l'archiviste d'autrefois, tablier gris volontiers comparé à un rat de bibliothèque. »

[Article à lire ici](#) (pour les abonnés du Soir)

- **Jean Faniel, directeur du CRISP, sur Radio Panik le 12 décembre 2022**

Jean Faniel, directeur du CRISP, parle du *Courrier du CRISP* sur les archives au micro de Radio Panik.

Extrait : « Plusieurs événements récents ont montré qu'en Belgique la gestion des archives publiques a été largement négligée jusqu'à présent par les responsables politiques. En tant que CRISP nous avons été particulièrement interpellé par le sort des archives des cabinets ministériels par exemple. Quand on regarde toute la crise du Covid, qu'est-ce que vont devenir les archives personnelles de Maggie De Block ? C'est une vraie question. »



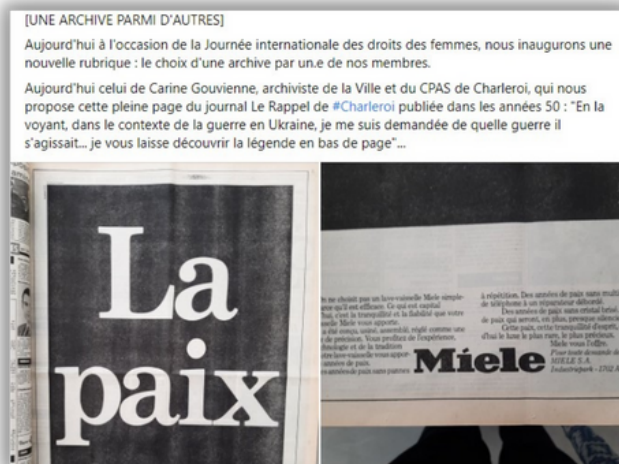
[À écouter ici](#)

Une archive parmi d'autres

■ Clara Beaudoux (chargée de projets à l'AAFB)

En 2022, nous lançons sur Facebook une nouvelle rubrique pour faire connaître davantage nos membres et leur travail. Cette publication récurrente intitulée « Une archive parmi d'autres » consiste en **la publication d'un document (photo, dessin, texte, etc.), choisi et expliqué par un de nos membres, souvent en lien avec une date de l'actualité.**

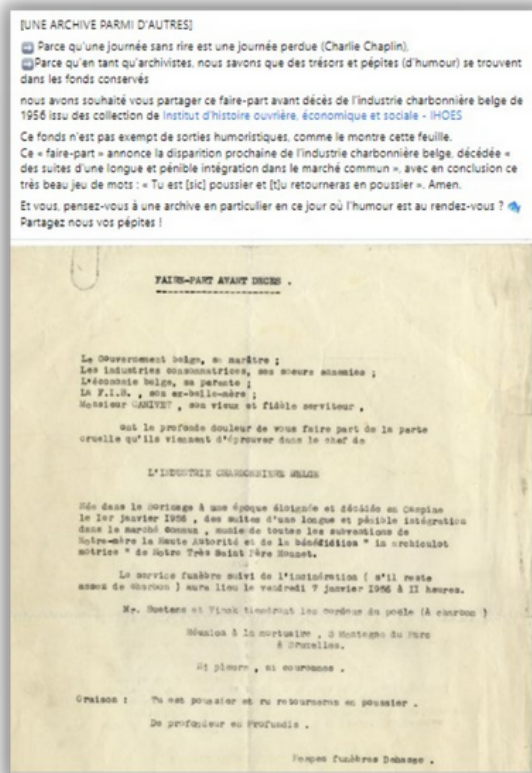
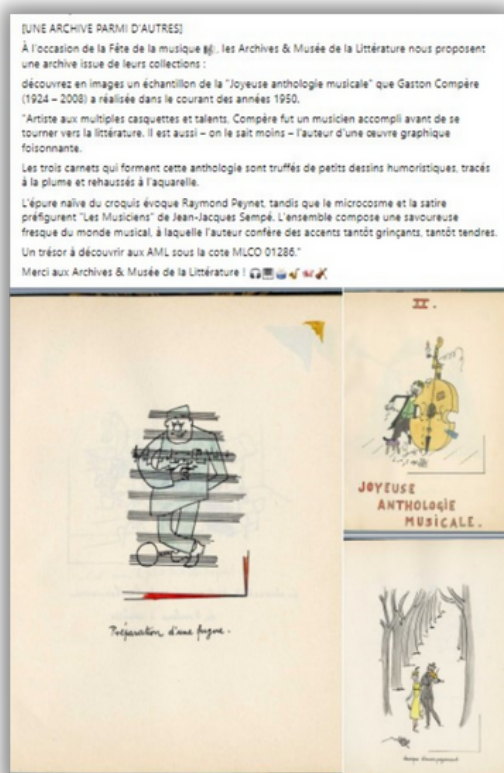
Cette série de publications a été inaugurée en mars 2022 avec un choix de Carine Gouvienne, archiviste de la Ville et du CPAS de Charleroi, à l'occasion de **la Journée internationale des droits des femmes** : [voir la publication sur Facebook.](#)

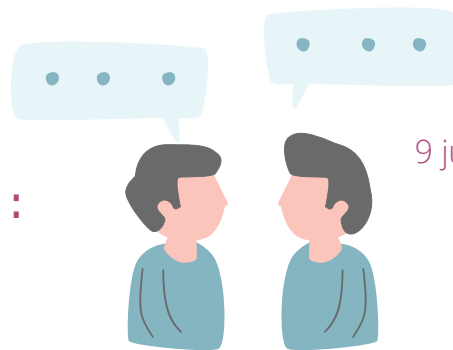


Ensuite, pour **la Fête de la musique** en juin 2022, les Archives & Musée de la Littérature nous ont proposé un échantillon de la « Joyeuse anthologie musicale » que Gaston Compère (1924 – 2008) a réalisée dans le courant des années 1950 : [voir la publication sur Facebook.](#)

Le **1^{er} avril**, l'IHOES nous a transmis [un « faire-part de décès de l'industrie charbonnière belge »](#). Pour le **1^{er} mai** nous avons notamment pioché dans [les chants de lutte des travailleurs sur la plateforme « Mémoire orale »](#). Et en octobre pour **la Journée mondiale du patrimoine audiovisuel** nous avons diffusé [un document du Mundaneum.](#)

Une idée / une envie de document à partager ainsi au fil des grandes dates de l'année ?
Écrivez-nous à secretaire@archivistes.be





9 juin 2022

Semaine internationale des archives : les archivistes belges se racontent

■ Clara Beaudoux (chargée de projets à l'AAFB)

La Semaine internationale des archives met le secteur des archives à l'honneur via des activités partout dans le monde. Cette année, du 6 au 10 juin 2022, la thématique lancée par le Conseil international des archives était **#NousSommesLesArchives**. À cette occasion, l'AAFB a souhaité mettre en valeur le métier d'archiviste de manière originale sur les réseaux sociaux, avec de nouveaux contenus diffusés chaque jour.

JOUR 1 : à quoi ressemble votre bureau ?

Afin de montrer les coulisses du métier, l'AAFB a demandé à ses membres : à quoi ressemble votre bureau ? Réponse en images ([toutes les images ici sur Facebook](#)) :

UNE PHOTO DE VOTRE BUREAU ET UNE DESCRIPTION EN UN MOT ?



< En guise de mot, j'avais tout d'abord pensé à "Sans trucage" mais ça fait deux mots. Alors j'opterais plutôt pour "Rangement". >

BRUNO, ARCHIVISTE

ET VOUS, À QUOI RESSEMBLE VOTRE BUREAU ?



UNE PHOTO DE VOTRE BUREAU ET UNE DESCRIPTION EN UN MOT ?




"Cockpit"

FLORIAN DELABIE
DIGITAL PRESERVATION SPECIALIST

ET VOUS, À QUOI RESSEMBLE VOTRE BUREAU ?




UNE PHOTO DE VOTRE BUREAU ET UNE DESCRIPTION EN UN MOT ?



"Ordonnatrice passionnée"

MELANIE MICHELET
ARCHIVISTE

ET VOUS, À QUOI RESSEMBLE VOTRE BUREAU ?



UNE PHOTO DE VOTRE BUREAU ET UNE DESCRIPTION EN UN MOT ?



"Multifonctionnalité"

JORIS VANDERBORGH
ARCHIVISTE RECORDS MANAGER

ET VOUS, À QUOI RESSEMBLE VOTRE BUREAU ?



JOUR 2 : quel est votre plus beau souvenir d'archiviste ?

L'AAFB a également sollicité ses membres pour qu'ils se remémorent leurs plus beaux souvenirs en lien avec les archives, merci à la dizaine de membres participants. Il y est question d'« archives mortes et de plume de pigeon », d'histoire d'amour et d'urbex, de cheveux du XIX^e siècle et de chants de grève, de bracelets et de hasard bien sûr !

[Découvrez tous les souvenirs recueillis par ici.](#)

VOTRE PLUS BEAU SOUVENIR D'ARCHIVISTE ?

"Archiviste, un métier de bureau ? Pas toujours ! En décembre 2019, apprenant que les Ateliers centraux à Ougrée étaient voués à la démolition, des archivistes de l'IHOES prennent leurs bottines, leur masque et leur combinaison pour aller à la chasse aux documents. Le résultat ? Quelque 2,5 mètres linéaires d'archives sauvées, mais aussi de très bons souvenirs, malgré l'insalubrité du lieu !"

CHRISTEL MAWET, LIONEL VANVELTHEM, LUDO BETTENS
INSTITUT D'HISTOIRE OUVRIÈRE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (IHOES)



Un des locaux des Ateliers centraux en phase de destruction, avec des classeurs (irrécupérables) à même le sol.

Ludo et Christel préparant leur masque avant de plonger le nez dans les archives, dans la joie et la bonne humeur.

ET VOUS, QUEL EST VOTRE PLUS BEAU SOUVENIR ?

AAFB

VOTRE PLUS BEAU SOUVENIR D'ARCHIVISTE ?

« Pour flatter l'égo : mon plus beau souvenir est le jour où une collègue m'a dit sincèrement qu'elle adorerait prendre ma place.

Pour les archives : le jour où nous avons découvert dans un fonds d'archives une boîte métallique renfermant quelques papiers d'identité et un tas de photographies d'un ancien mineur décédé. Célibataire et sans famille directe, c'était tout ce qui restait de lui. Une urne funéraire en quelque sorte. »

BRUNO
ARCHIVISTE

ET VOUS, QUEL EST VOTRE PLUS BEAU SOUVENIR ?

AAFB

JOUR 3 : notre collection de podcasts

Cette Semaine internationale des archives était aussi l'occasion de mettre en valeur notre collection de podcasts *Vis ma vie d'archiviste confiné·e* réalisés pendant la crise sanitaire. On y découvre des professionnels passionnés mais également mobilisés quant aux enjeux du secteur notamment en ce qui concerne le numérique. [Découvrez l'ensemble des citations extraites des podcasts.](#)

VIS MA VIE D'ARCHIVISTE (CONFINÉ·E)

"Ce qu'on n'a pas pu garder, c'est le silence."



"Ça, c'est une belle conséquence - à laquelle on n'avait pas pensé - de ce confinement : les gens ont fait leur nettoyage de printemps de manière un peu plus intensive."

THIERRY DELPLANCO
ARCHIVISTE AUX ARCHIVES DE LA VILLE ET DU CPAS DE LA LOUVIERE

DANS LE PODCAST #4 D'ARCHIVES DE QUARANTAINE

UNE SÉRIE DE 9 PODCASTS À ÉCOUTER

AAFB

VIS MA VIE D'ARCHIVISTE (CONFINÉ·E)



Gestionnaires de l'information : "Depuis la crise, les gens savent qui on est et font beaucoup plus appel à nous."

AUORE WUYTS
GESTIONNAIRE DE CONNAISSANCES AU SEIN DES MUTUALITÉS CHRÉTIENNES

DANS LE PODCAST #2 D'ARCHIVES DE QUARANTAINE

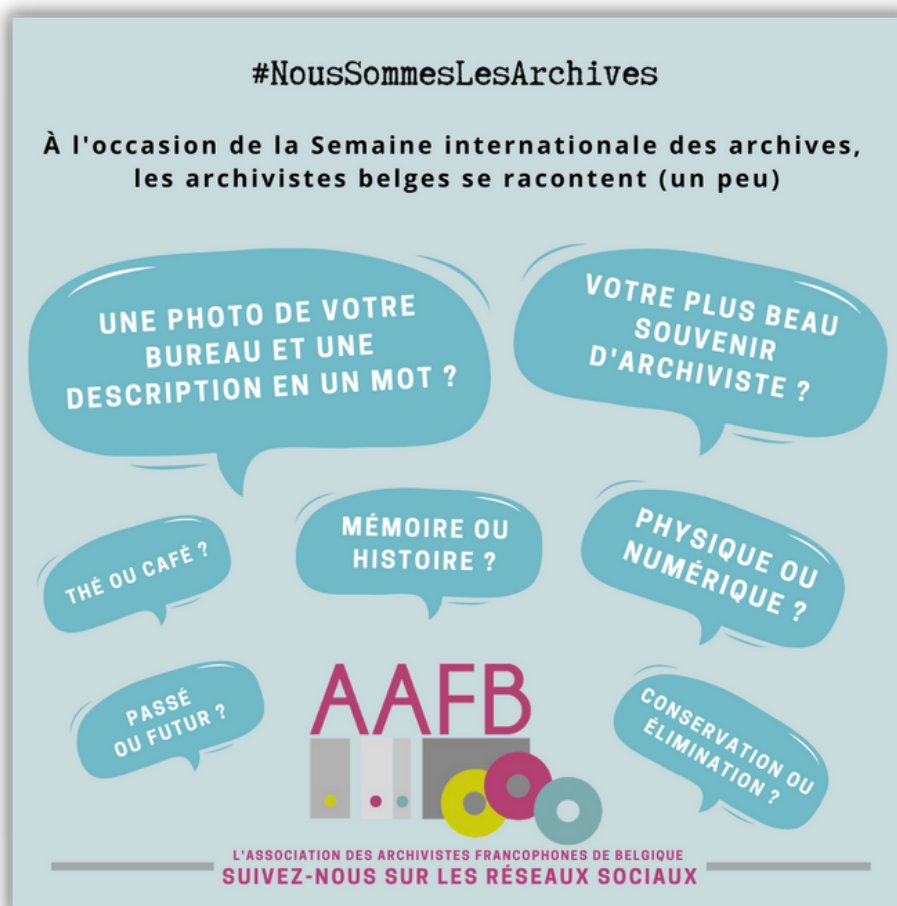
UNE SÉRIE DE 9 PODCASTS À ÉCOUTER

AAFB

JOUR 4 : nouveau format vidéo « A ou B ? »

Enfin, pour clôturer la semaine, l'AAFB a proposé un format vidéo original, inspiré des formats à la mode sur les réseaux sociaux. Merci au président de l'AAFB Florian Delabie de s'être prêté au jeu !

[Une vidéo à redécouvrir par ici.](#)



Le séminaire « Archives de la BD » dans le cadre du projet Kronikas à la Maison Autrique

■ Alexandra Rolland (directrice de la Maison Autrique)



Dans le cadre du projet Kronikas, le patrimoine en bande dessinée, la Maison Autrique organise un séminaire annuel depuis 2021. En 2021, il s'agissait d'une conférence de deux jours autour du patrimoine en BD et du patrimoine de la BD. Nous avons alors lancé avec Isabelle Debekker, directrice générale du Centre Belge de la Bande Dessinée (CBBDD), cette idée de **conservatoire patrimonial de la bande dessinée**.

Associés en 2022 avec des chercheurs scientifiques qui s'intéressent plus particulièrement aux archives de la BD, nous avons décidé de faire de cette journée de séminaire une prise de contact autour de thématiques urgentes et d'objectifs à discuter en la matière. **Parmi les 35 participants conviés, l'ensemble du milieu était représenté** : éditeurs, chercheurs, archivistes, bibliothécaires, historiens, collectionneurs, auteurs, membres de la fédération des auteurs et illustrateurs (ABDIL).

La journée s'est organisée en trois tables rondes avec deux modérateurs par table et un secrétaire pour animer les débats et garder une trace de ceux-ci. Chaque table ronde avait sa thématique et chaque participant a contribué aux trois tables. Les trois thèmes de prédilection étaient :

- **Valorisation des archives et procédure de cartographie** (animé par Maaheen Ahmed, UGent et Fabrice Preyat, ULB) ;
- **État des lieux des collections - échange et partage des données** (animé par Roel Daenen, FARO/Stripgids et Benoît Crucifix, KBR) ;
- **Aide aux ayants droit et auteurs pour conserver les traces des originaux** (animé par Bruno Merckx, FWB et Philippe Capart, La Crypte Tonique).



Les trois débats sont des sujets transversaux et la journée a permis aux acteurs de pouvoir parler librement des problèmes rencontrés par les différents métiers du secteur. Les participants espèrent qu'après ces premiers dialogues, nos intérêts communs puissent converger vers davantage de concertation, de coordination des initiatives entre les institutions patrimoniales et les programmes de recherche.

Dans un premier temps, il s'agit d'établir **un protocole pour mener à bien un premier état des lieux aussi exhaustif que possible**. Il va de soi qu'une **base de données consacrée à l'inventaire de la bande dessinée belge francophone doit être notre objectif**. Cet outil doit ouvrir la porte à la Flandre pour une cohérence nationale et à la bande dessinée européenne pour une cohérence européenne.

De nombreux participants soulignent également l'importance d'**un document permettant de lister les lieux dédiés à la valorisation des archives**. Prenons pour exemple les auteurs ayant des masses d'archives personnelles qui les encombrant et qu'ils souhaiteraient déposer pour les conserver/valoriser plutôt que les vendre/disperser. Peu de lieux sont adaptés pour ce type de dons et il paraît crucial de les identifier auprès du grand public, des ayants droit et des auteurs.



Nous avons discuté de la place de la recherche sur le patrimoine et le futur de la bande dessinée comme fondamentale. De nombreux chercheurs permettent des avancées sur certains sujets là où les archivistes sont face à des documents trop nombreux et complexes à exploiter. **Rendre visibles les professionnels invisibilisés et associer le passé au présent sont des démarches indispensables et non systématiques.** Nous pouvons aujourd'hui réfléchir à la manière de mettre en commun nos pratiques et travailler à une uniformisation de notre démarche. La réflexion pour mettre en place ce projet est primordiale. **La principale inconnue reste les sources de financement.** Trouver les fonds nécessaires sera sans doute notre plus grand problème et le facteur qui nous fera perdre le plus de temps.

À partir de ces constatations, il est nécessaire de réunir les moyens humains, techniques et financiers afin d'assurer aux générations futures la transmission de cette culture du 9^e art – endiguer la perte – et susciter des nouveaux talents et lectorats. Les archives n'appartiennent pas au passé, mais bien au futur qui s'en emparera et les fera vivre. Archive n'est pas antagonisme de création !



Réorganisation du service « Archives » du CPAS de Saint-Gilles

■ Viviana Jiménez Muñoz (référente archives CPAS Saint-Gilles)



1953 - rue Fernand Bernier, le siège industriel et administratif des deux régies centralisées

Petite bout d'histoire

Le CPAS de Saint-Gilles est situé rue Fernand Bernier 40, dans le **bâtiment des anciennes régies d'électricité et de gaz de Saint-Gilles**, qui ont cessé leur activité en 1950. Cependant, il a été occupé par les régies de la commune de Saint-Gilles jusqu'en 1985, et une partie des locaux a été partiellement exploitée par les sociétés Intercom/Sibelgaz. À l'initiative d'Albert Eylenbosch, président du CPAS, le bâtiment a été transformé en complexe social et est occupé par le CPAS depuis 1987 jusqu'à nos jours.

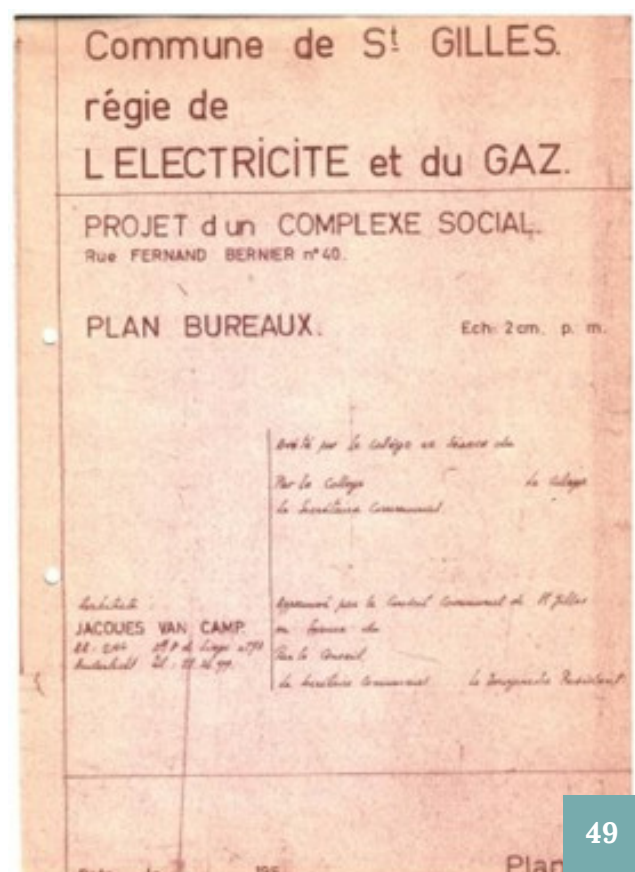
Les archives

Les archives se trouvent **dans les caves du bâtiment, soit un total de 1 km d'archives dont 96 mètres linéaires ont déjà été détruits en conformité avec les Archives de l'État. L'archive la plus ancienne date de 1869.**

Nous ne disposons pas d'une date exacte pour la création du service, mais nous possédons **des archives de 1975 qui décrivent les aménagements des locaux d'archives dans les caves à l'époque des régies**. Même si nous pouvons dire que le service d'archives du CPAS de Saint-Gilles existe depuis la création du CPAS, il s'agissait d'avoir des locaux de stockage d'archives de tous les services. Cependant, sans un archiviste dédié, chaque assistant social devait descendre chercher lui-même les dossiers sociaux dont il avait besoin.

L'équipe « Archives » était composée de trois travailleurs en réinsertion professionnelle ne possédant aucune connaissance du métier d'archiviste. De même, ces travailleurs réceptionnaient (sans connaître le contenu des documents qu'ils recevaient) des classeurs, boîtes en carton des différents services du CPAS afin de les ranger dans les caves. Il n'y avait pas d'harmonisation pour :

- les locaux attribués aux différents services (dans la mesure où certains services n'avaient pas d'espace d'archivage) ;
- la manière de ranger et de classer l'information au sein de chaque service et même au sein du même service (par date, par numéro de dossier individuel [DI], par ordre alphabétique, par date d'élimination, etc.) ;
- les outils utilisés pour classer les informations (boîtes en carton, classeurs, caisses, rien...) ;
- aucun service ne bénéficiait d'une politique d'archivage.



Premier plan d'action pour le service

En 2018, les enjeux du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en vigueur en mai, ont conduit le Comité de direction du CPAS à pointer **le service « Archives » comme un des cinq premiers risques à traiter dans l'institution dans le cadre de l'exercice du contrôle interne**. À ce moment-là, la responsable des projets transversaux, du contrôle interne et de la sécurité de l'information a pris en charge le service « Archives » et a créé le premier plan d'action à mettre en place.

Le plan visait donc à **professionnaliser le service d'archives et à désigner un référent de service qui travaillerait directement aux archives**, pour ensuite recruter un deuxième poste fixe en renfort de cette même personne. La tâche principale de ces personnes était de trier toutes les archives pour lesquelles le délai était déjà dépassé selon le tableau de tri des Archives de l'État produit par le CPAS de la Région Bruxelles-Capitale, ainsi que de reclasser les dossiers sociaux qui étaient anciennement classés de trois manières différentes : date de naissance, numéro de DS (dossier social) et numéro de DI (dossier individuel).

Cependant, des années de classement en trois catégories différentes donnaient, à la recherche d'un dossier social, l'aspect d'un véritable parcours du combattant, à telle enseigne que le principal problème de la cellule était **le manque d'organisation, en raison des milliers de dossiers mal rangés**.

Selon ce premier plan d'action, le référent ou la référente « Archives » a pour missions :

- de former les travailleurs sous contrat Article 60 ;
- d'être la référence pour les différents services du CPAS ;
- de vérifier la nécessité et la conformité de la destruction ou de l'élimination des archives.

Augmentation et harmonisation des rayonnages d'archivage

Pour arriver à atteindre nos objectifs, **les locaux d'archives devaient également être mis en conformité**, à travers notamment l'augmentation de la luminosité des locaux, l'harmonisation des rayonnages existants, l'installation de rayonnages

supplémentaires là où cela s'avérait nécessaire, ainsi que la mise à disposition d'équipement de bureau ergonomique, la formation à la pratique archivistique, au fonctionnement de la déchiqueteuse, à la lutte contre les incendies, à la manutention des charges, etc.

La mise en place du plan d'action fut difficile pour plusieurs raisons : ces changements prennent forcément du temps ; le service « Archives » a eu des difficultés à trouver des personnes qui restent dans le service ; enfin, l'aménagement des locaux a également été retardé pour des raisons techniques.

Défis à relever

La pandémie du coronavirus a fait rage dans le monde entier, et pourtant le CPAS de Saint-Gilles est resté ouvert tout au long de la pandémie. Plus précisément, **au beau milieu de celle-ci, en juin 2020, une adjointe administrative en poste fixe a rejoint le référent archives pour donner un coup d'accélérateur au plan d'action**.

En raison de cette période difficile, cette personne a consacré son temps à rattraper le retard dans les tâches hebdomadaires du service. Dès lors, les deux travailleurs des archives ont commencé un travail substantiel afin d'acquérir une connaissance de la gestion des dossiers sociaux du Service social général, c'est-à-dire des entrées, des sorties, du rangement et des prêts de ces dossiers.

Une base de données (registre des entrées et sorties de dossiers sociaux) avait été mise en place en septembre 2019, ce qui a déjà permis de retrouver toute une série de dossiers égarés lors des dernières années. Cette base de données permet une gestion exacte des prêts de dossiers, de manière à identifier facilement la personne qui l'a demandé, la date de la demande et le statut de la demande.

Fin 2020, la responsable du service quitte le CPAS. La cellule est alors reprise par le responsable des marchés publics, infrastructure, transition numérique et maintenance du patrimoine, gestion et développement immobilier social, qui continue l'encadrement des travailleurs des archives et assure la continuité du plan d'action.

Début 2021, une fois le retard dans la continuité du service rattrapé, un tri dans les dossiers sociaux de 1950 à 1988 est effectué et la première demande d'autorisation est introduite et accordée par les Archives de l'État pour **l'élimination de 36 mètres linéaires de dossiers sociaux**.

Au cours de l'année, chaque local des archives s'est vu attribuer une dénomination en fonction de la cellule à laquelle leurs archives appartiennent : local des Affaires générales (archives du Secrétariat général), local « Comptabilité » (mandats), local « Recettes/recouvrement » (archives comptables), local « ISP » (archives du secteur emploi), salle « DS 70-90 » (dossiers sociaux plus anciens), grande salle des dossiers sociaux (dossiers sociaux de 2005 à 2011), étagères (-1) (dossiers sociaux de 2012 à 2023), local « Back-office et marchés publics », local de Monsieur le Secrétaire général (archives du secrétaire) et local « Présidence » (archives des présidents du CPAS). Notons que la cellule « Archives » ne gère pas les archives du service du personnel.

Une fois le tri effectué, un espace considérable a été récupéré. La salle DS-70-90 a également été aménagée avec des doubles rayonnages pour conserver les dossiers sociaux plus anciens, afin que l'espace dégagé puisse être rempli par les nouveaux dossiers.

Fin 2021, nouveau coup dur pour le service : le référent « Archives » quitte le service. Un départ qui a ralenti le travail de tri pendant trois mois, et ce, jusqu'à ce que l'équipe soit renforcée. Le poste de référent « Archives » sera occupé par sa collègue qui continuera et finalisera le premier plan d'action en janvier 2022.



Salle DS 70-90 remplie des dossiers sociaux plus anciens



Destructeur des documents HSM Powerline FA 400.2

Archives du CPAS de Saint-Gilles

Matériel de classement

À la suite du plan d'action et de la proposition de changement du service « Archives », le matériel de classement des archives a été harmonisé. Aujourd'hui, **uniquement des boîtes en carton, dont les dimensions permettent facilement leur transport par des travailleurs**, sont utilisées. De même, pour les classeurs, des boîtes « classeurs » en carton sont utilisées et les archives à valeur historique sont conservées dans des boîtes non acides.

Destruction du papier (normes de sécurité RGPD)

Dans le cadre du respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) ainsi que du respect des normes minimales de la Banque Carrefour, un système de destruction des documents ou « poubelles papier » a été organisé en février 2020. **La cellule « Archives » collectait la poubelle papier de tous les bureaux du bâtiment central deux fois par semaine.** À partir de la fin 2021, pour des raisons pratiques, il a été décidé que le service logistique se chargerait de collecter le papier et l'amènerait au local de destruction. Le chauffeur du CPAS, quant à lui, a été amené à faire la tournée des sites extérieurs afin de lui aussi récolter la poubelle papier des différents sites.

Ensuite, **la cellule « Archives » se charge de détruire le papier dans le local de destruction aménagé pour cette tâche.** Le papier détruit est déposé par les travailleurs de la cellule dans les conteneurs bleus qui sont sécurisés par un système de cadenas et sont sortis une fois par semaine dans la rue pour ramassage, selon le calendrier de la société concernée.

Accompagnement des services

Les archives du CPAS se sont professionnalisées et travaillent avec un plan d'action annuel créé par la référente « Archives » et validé par la ligne hiérarchique. En 2022, la cellule « Archives », à la suite de quelques formations et compte tenu de la réalité du terrain, constatant les besoins institutionnels d'harmoniser la logique de l'archivage papier et électronique, **a décidé de créer un accompagnement pour développer les bonnes pratiques d'archivage au sein des services.**

Pour la mise en place de cette procédure, les objectifs suivants ont été fixés :

- rencontrer les services et fixer ensemble une procédure d'archivage ;
- désigner un référent « Archives » dans chaque service ;
- trier et identifier les archives dont le délai de conservation est dépassé.

Le premier service à avoir été accompagné est le Secrétariat général pour lequel la cellule Archives a **identifié un volume important de documents à trier.** Un grand travail **d'aménagement d'étagères a également été réalisé** : le tri de ce local a pris quatre mois de travail et un bordereau d'élimination a été envoyé aux Archives de l'État pour un total de 36 mètres linéaires d'archives à détruire.

Un travail de vérification du processus a été réalisé l'année dernière avec les responsables de services afin d'identifier les archives produites par chacun de ceux-ci et d'établir une logique d'archivage. Un inventaire sera donné à chaque service après le travail de tri.



Le tableau électrique de l'ancienne centrale électrique.



Fonctionnement du service

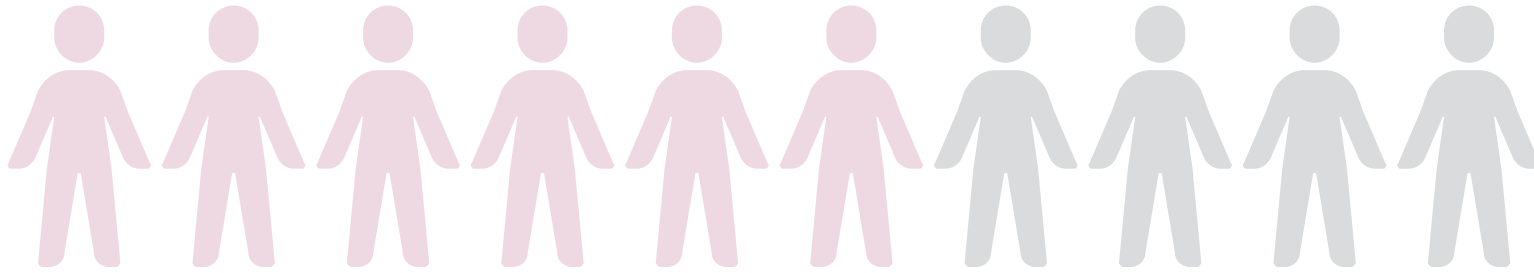
Actuellement, le service « Archives » a retrouvé sa stabilité et **les trois travailleurs assurent les tâches hebdomadaires de la cellule** : entrées et sorties des dossier sociaux, classement de documents entrants, destruction de papiers, reconditionnement des archives, réorganisation des locaux et tri d'archives. Par ailleurs, la cellule « Archives » soutient la cellule « Communication » dans des tâches spécifiques.

À ces missions, s'ajoutent enfin **la création des premiers inventaires d'archives historiques retrouvés**, parmi lesquelles des photos et des cartes.

En matière de valorisation, le CPAS de Saint-Gilles est désormais membre d'ArchivIris, le blog destiné à mettre en lumière le patrimoine archivistique de l'ensemble des administrations publiques bruxelloises, ainsi que membre de l'AAFB.

Storytelling institutionnel

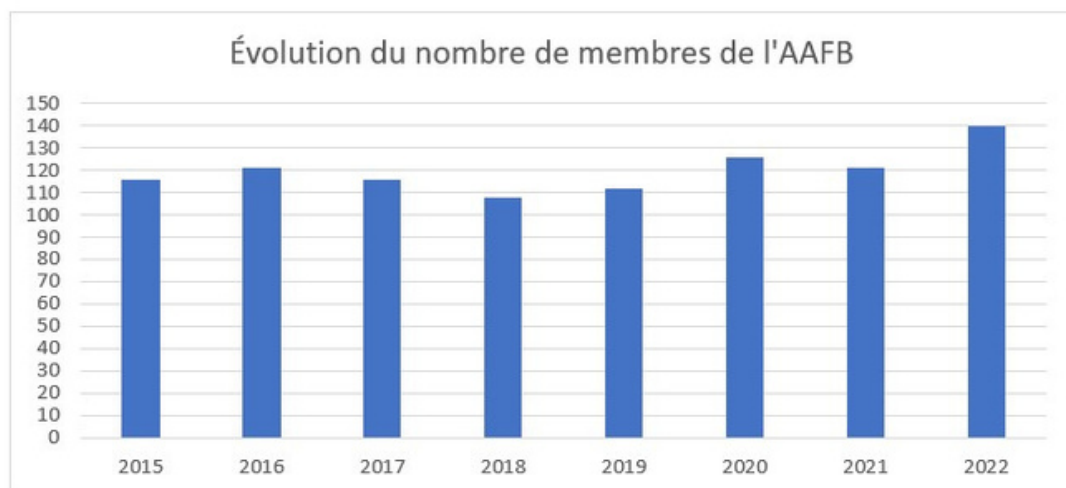
Les traces du passé représentent notre histoire et notre patrimoine. **Le CPAS de Saint-Gilles, situé dans un ancien complexe industriel, conserve les traces de cette époque**, malgré les rénovations réalisées. À titre d'exemple des efforts consentis pour le CPAS, ce dernier dispose d'une très belle salle de réunion qui regroupe le tableau électrique de l'ancienne centrale électrique. Par ailleurs, la cellule archives va prochainement développer son volet valorisation à travers une exposition des archives patrimoniales retrouvées dans les caves.



Petit topo sur nos membres en 2022 : un réseau de plus en plus étendu !

■ Sarah Lessire (coordinatrice de l'AAFB)

En 2021, nous avons constaté un tassement dans le nombre de membres cotisant à l'AAFB par rapport à l'année 2020. Pour 2022, le bilan est positif puisque nous constatons que le réseau s'est considérablement agrandi : **140 membres** cotisent désormais. Parmi les membres, la répartition entre les membres individuels et les membres institutionnels reste stable : **54 %** de nos membres sont des personnes morales/institutions, tandis que les **46 %** restants le sont à titre individuel.



Le conseil d'administration a traité et validé **19 nouvelles demandes d'adhésion** de membres de profils divers (étudiants, archivistes, personnel de musées, etc.). **Trois nouveaux membres effectifs ont été élus lors de l'Assemblée générale de juin 2022** : Docbyte, Wallonie-Bruxelles Enseignement et le Musée des transports en commun. L'AAFB compte dès lors 46 membres effectifs en 2022.

Les actions de représentation de l'AAFB ainsi que le déploiement de son offre de formation permettent à notre fédération d'être de mieux en mieux identifiée et connue par les professionnels de la gestion et préservation de l'information. **Nous tenons à remercier les membres pour leur soutien et leur engagement dans les instances de l'AAFB.**

Chiffres clés

140 membres en 2022 dont :

- 18 % issus des administrations communales
- 18 % issus des centres d'archives privées ou assimilés
- 11 % d'étudiants ou pensionnés
- 8 % issus de musées

Une représentation toujours plus forte :

- 5 universités francophones
- 12 centres d'archives privées sur les 13 reconnus.
- 9 communes bruxelloises et CPAS sur les 19 communes bruxelloises

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AAFB

Notre prochaine assemblée générale se tiendra
LE VENDREDI 9 JUIN 2023
 à partir de 13h30
 à La Bourse (Namur)

Nous prévoyons deux moments : **d'une part**, le moment formel de l'AG avec notamment l'élection des membres effectifs, la présentation des comptes et le bilan de l'année 2022 ;
d'autre part, une réflexion plus informelle et ouverte au public intitulée « **Pensez 2024, loin de 1984** », pour revenir sur les rencontres « AAFB on tour » et surtout entamer la phase d'écriture de notre mémorandum.

Toutes les informations pratiques (lieu, horaire, ordre du jour, modalités, etc.)
 vous parviendront
 ou seront disponibles sur notre site ici.
Réservez la date dans vos agendas !

Rejoignez-nous pour entamer
 l'écriture de notre
 mémorandum 2024-2029 !



Pourquoi être membre de l'AAFB ?

Que vous soyez archiviste, gestionnaire de l'information, travailleur-se dans une institution privée ou publique, passionné-e par le monde archivistique ou encore étudiant-e, **l'Association des archivistes francophones de Belgique est faite pour vous et a besoin de vous !**

Créée en 2005, l'AAFB a pour mission de fédérer les représentant-es des différents secteurs du monde de la gestion des archives, de promouvoir le métier d'archiviste et de gestionnaire de l'information et de sensibiliser à la gestion, la préservation et la valorisation de l'information engageante des organisations. Reconnue comme fédération professionnelle par la Fédération Wallonie-Bruxelles, **elle propose diverses activités (formations, journées d'étude, conférences, etc.) afin de rencontrer nos membres, de faire évoluer notre métier et de fédérer les professionnel·les de l'information.**

En tant que membre de l'AAFB, vous bénéficiez de **tarifs préférentiels** pour participer à nos formations et pour vous procurer nos publications. Vous avez de plus accès **gratuitement** à une formation de votre choix. Vous pourrez également participer à **nos différents groupes de travail**. Ces derniers se penchent sur des questions et des sujets qui vous préoccupent (enjeux numériques, RGPD, révisions de législation, etc.).

Mais avant tout... l'AAFB est **un réseau de personnes passionnées par leur métier !** Ce réseau vit par l'implication de chacun-e de ses membres et de ce que collectivement, ils et elles peuvent porter.

Plus d'informations sur la cotisation.



RESPONSABILITÉS

Éditeur responsable : Florian Delabie. Coordination : Sarah Lessire
Comité de relecture : Thierry Delplancq, Johan Pierret et Lionel Vanvelthem
Mise en page : Clara Beaudoux



LinkedIn



Association des Archivistes Francophones de Belgique asbl

Siège social
Rue Nanon, 98
B-5000 Namur

Numéro d'entreprise BE 0885.806.671
RPM Liege/Namur
Belfius : BE10068246261304

Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles

